

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. III.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> AVRIL 1883.

N<sup>o</sup> 4.

## SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nomination de commissaires d'écoles — Certificat d'école de réforme et d'école d'industrie octroyé aux Sœurs du couvent de N.-D. de Toutes-Grâces de Lévis — Circulaires aux inspecteurs d'écoles. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 77<sup>e</sup> conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval — 74<sup>e</sup> conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier — Association des instituteurs de la cité de Montréal et de la banlieue, séance du 23 février dernier — Bref de S. S. Léon XIII — Dictées élémentaires — Dictées syntaxiques — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger ; Corrections — Problèmes divers. — TRIBUNE LIBRE : Antoine Lamothe de Cadillac — Problèmes à résoudre. — LECTURE POUR TOUS : Variétés — La règle de lecture — Les insectes et leurs métamorphoses — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — Bibliographie — Annonce — Conditions d'abonnement.

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 février courant (1883), de nommer les messieurs suivants pour être commissaires d'écoles de la nouvelle paroisse de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père (comté de Rimouski), à savoir : le Rév. Majorique Bolduc et MM. Daniel Ruest, Joseph Boulet, Denis Gobeil et Victor Bouillon.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 22 février dernier (1883), de nommer Edouard Ruel, écuyer, commissaire d'écoles pour la muni-

cipalité scolaire de Saint-Charles, dans le comté de Bellechasse, en remplacement du Rév. David Martineau, décédé.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIETENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 de février dernier (1883), de nommer MM. Eugène St. Jacques et Ophny Louis Gadoury, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Placide, comté des Deux Montagnes.

### PROVINCE DE QUÉBEC.

### BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 février 1883.

### *Ecole de Réforme et d'Industrie.*

Avis est donné que conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cette Province, 32 Victoria, chap. 18, un certificat d'École de Réforme et d'École d'Industrie a été octroyé aux Sœurs du couvent de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, de Lévis, les autorisant à recevoir les enfants catholiques qui pourront être condamnés à la détention dans une école de réforme, dans les limites de la Province de Québec.

J. BLANCHET,  
Secrétaire.

## CIRCULAIRE AUX INSPECTEURS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, ce 6 mars 1883.

*A Monsieur l'Inspecteur .....*

Monsieur,

Le Comité Catholique de l'Instruction publique a tenu, le 2 février dernier, une réunion spéciale pour considérer :

1<sup>o</sup> Si l'acte de la Législature 43-44 Victoria, chap. 22, intitulé : " Acte pour éta-

blir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire", devrait être amendé ou rappelé ;

Après discussion, Mgr l'Archevêque proposa la résolution suivante, secondé par Sir N.-F. Belleau :

" 1<sup>o</sup> Que le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique est en principe favorable à l'existence d'un fonds de retraite et de secours en faveur de l'enseignement primaire ;

" 2<sup>o</sup> Que le dit comité croit que la loi 43-44 Victoria, chap. 22, a besoin de quelques modifications, mais n'est pas prêt à en proposer actuellement, vu le peu de temps alloué pour cet objet ;

" 3<sup>o</sup> Qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour étudier cette question et faire rapport à la réunion qui doit avoir lieu en mai prochain, avec pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour connaître l'opinion de tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire, tel que défini par la section 1 du dit acte ;

" 4<sup>o</sup> Que le dit sous-comité soit composé de M. le Surintendant, de Mgr de Rimouski, de M. Chauveau, du moteur et du secondéur.

" Adopté."

En conséquence, je vous prie, monsieur l'inspecteur, de vouloir bien faire le relevé des instituteurs et institutrices de votre district d'inspection et leur faire signer l'une ou l'autre des deux déclarations que je vous adresse avec la présente, et que vous voudrez bien me faire parvenir ensuite d'ici au 10 de mai prochain, au plus tard.

Afin que les intéressés puissent donner leur opinion en toute connaissance de cause, vous voudrez bien leur expliquer le projet d'amendements ainsi que les autres documents concernant cette question, publiés dans le *Journal de l'Instruction publique*, n<sup>o</sup> 2, et *l'Enseignement primaire*, n<sup>o</sup> 3, du mois de février dernier, qui vous ont été adressés.

En terminant, j'attirerai votre attention sur les clauses suivantes de la loi du fonds de retraite :

" 17. Le traitement des directeurs ou instituteurs employés dans les écoles subventionnées par le gouvernement ou les

municipalités scolaires, doit être évalué et fixé par l'inspecteur d'écoles de la circonscription scolaire d'où dépendent tels directeurs ou instituteurs, et ce, à la satisfaction du surintendant, qui peut ordonner à cet effet toute enquête conformément aux lois relatives à l'Instruction publique.

" 18. Dans le cas où le logement, la nourriture ou le chauffage ou l'un d'eux, seraient compris dans le montant du traitement d'un instituteur ou d'une institutrice, la somme qui représente le prix de tels logement, nourriture ou chauffage, doit être évaluée et fixée par l'inspecteur d'écoles de la circonscription scolaire à laquelle appartiennent les instituteurs ou institutrices, à la satisfaction du surintendant."

Vous voudrez bien, en conséquence, préparer des rapports semi-annuels des salaires des instituteurs et institutrices. Des blancs, à cet effet, vous seront adressés prochainement par le Département.

Vous ferez aussi comprendre aux instituteurs et institutrices qu'ils ne doivent dans aucun cas signer le rapport semi-annuel du secrétaire-trésorier, constatant qu'ils ont reçu un montant autre que celui qui leur a été réellement payé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Inspecteur,

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

Formule des deux Déclarations mentionnées dans la circulaire ci-dessus :

A l'Honorable GÉDÉON OUIMET,

Surintendant de l'Instruction publique.

Nous, soussignés, fonctionnaires de l'Instruction publique diplômés, enseignant dans le district d'inspection de l'inspecteur d'écoles——déclarons que nous sommes en faveur de la mise en vigueur de l'Acte 43 et 44 Vict., ch. 22, " pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire," et que nous sommes disposés à payer le pourcentage exigé sur notre traitement pour assurer la mise en opération du dit Acte.

Nom de l'instituteur ou de l'institutrice.	Classe du diplôme.	Salaires actuel.	Nombre d'années d'enseignement.	Municipalités.	N <sup>o</sup> . de l'arrondissement.

A l'Honorable GÉDÉON OUIMET.

Surintendant de l'Instruction publique.

Nous, soussignés, fonctionnaires de l'Instruction publique diplômés, enseignant dans le district d'inspection de l'inspecteur d'écoles——vous faisons respectueusement observer que nous ne sommes pas en faveur de la mise en vigueur de l'Acte 43 et 44 Vict., ch. 22, "pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire," et que nous demandons la révocation de cette loi.

Nom de l'instituteur ou de l'institutrice	Classe du diplôme.	Salaires actuel.	Nombre d'années d'enseignement.	Municipalités.	N <sup>o</sup> . de l'arrondissement.

**CIRCULAIRE AUX INSPECTEURS.**

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, le 10 mars 1883.

Monsieur l'Inspecteur,

Je crois devoir appeler votre attention sur les nouveaux règlements relatifs aux écoles modèles que le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique a adoptés dans sa séance du 27 septembre 1882. Les voici :

" Dans toute école modèle servant en même temps d'école primaire, il devra en général y avoir un assistant ou une assistante, quand le nombre des élèves sera de quarante ou plus.

" Il est désirable aussi que les deux classes soient séparées au moins par demi-cloison, afin que l'une ne nuise pas à l'autre, de telle sorte néanmoins que le principal ou la principale, selon le cas, puisse avoir la surveillance sur les deux.

" Il faudra que dans toute école dite modèle il y ait un nombre raisonnable d'élèves (huit à dix) suivant le cours modèle.

" Votre sous-comité croit de plus devoir recommander qu'il y ait un assistant ou une assistante dans toute école élémentaire comptant plus de soixante élèves, car il est impossible qu'un seul maître ou une seule maîtresse tienne avec avantage une école fréquentée par plus de soixante enfants. Cependant cette dernière partie n'affectera pas les écoles tenues par des religieux ou des religieuses."

Ces règlements ne seront en vigueur qu'au mois de septembre 1884, mais je vous les communique d'avance afin que vous ayez le temps d'en donner connaissance à toutes les municipalités de votre circonscription. Vous devrez dire et répéter souvent, pour que personne n'en doute, que ces règlements seront appliqués à la lettre et que je refuserai la subvention à toute école qui ne s'y conformera pas. Nous ne prenons pas les contribuables par surprise ; ils peuvent, sans trop d'efforts, se préparer à obéir aux nouvelles prescriptions, qui sont, du reste, bien faciles à observer.

Je vous adresse plusieurs exemplaires de la présente, avec prière de les distribuer aux commissaires d'écoles.

Agréé, je vous prie, l'expression de mes sentiments très distingués.

LE SURINTENDANT

## PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Soixante-dix-septième conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale-Laval, tenue le 27 janvier 1883.

Présents : M. l'abbé P. Lagacé, principal de l'École Normale ; M. l'abbé T. G. Rouleau, assistant-principal ; B. Lippens, écuyer, inspecteur d'écoles ; MM. N. Lacasse, président ; F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, D. McSweeney, M. O'Ryan, C. Lefèvre, Frs. Fortin, G. Labonté, J. Cloutier, A. Drouin, T. Beaulieu, D. Belanger, F. Létourneau, P. A. Roy, A. Guay, T. Gagnon, J. E. Aubé, J. Létourneau ; MM. J. Laberge et A. Magnan, ecclésiastiques, et les élèves-maîtres de l'École Normale-Laval.

Le secrétaire lit les minutes de la dernière séance.

M. T. Beaulieu fait observer que ses remarques entrées au procès-verbal ont rapport à la partie non publiée du discours de M. Lippens, et non à la partie publiée. Après ces remarques, le procès-verbal est adopté.

Un projet de requête au Conseil de l'Instruction publique est ensuite soumis à l'association, ainsi que certains amendements à proposer à la loi du fonds de retraite des instituteurs. Vu l'importance de cette question, les conférences qui devaient être données à cette réunion sont remises à la prochaine séance. En conséquence, l'association s'occupe exclusivement de la loi du fonds de retraite.

M. B. Lippens, qui avait assisté la veille à la conférence des instituteurs de l'École Normale Jacques-Cartier, parle longuement sur cette question, et donne des détails très intéressants sur ce qui s'est passé à l'association-sœur, de l'enthousiasme et de l'unanimité qui existent sur cette question parmi les soixante-quinze instituteurs présents à cette réunion.

A la suite du discours de M. Lippens, tous les membres présents signent la requête, et de plus, il fut résolu,

Sur motion de M. F. X. Toussaint, secondé par M. O'Ryan :

Que M. J. B. Cloutier soit nommé délégué de cette association, pour agir conjointement avec M. U. E. Archambault, délégué de l'association de Montréal, au

près du Conseil de l'Instruction publique, et faire valoir les droits du corps enseignant.

Proposé par M. J. Létourneau, secondé par M. J. B. Cloutier, et

*Résolu* : — Que cette association a appris avec la plus vive satisfaction la nomination de M. B. Lippens au poste important d'inspecteur d'écoles pour les comtés de Chambly, Verchères et Richelieu.

Que ce monsieur s'est acquis l'estime de cette association par la part active qu'il a prise à nos délibérations, et le zèle qu'il a toujours montré pour tout ce qui peut améliorer la condition de l'instituteur.

Que, bien que M. Lippens soit nommé pour un district étranger à la circonscription de l'École Normale-Laval, cette association espère qu'il voudra bien, autant que ses occupations le lui permettront, continuer d'assister à nos conférences.

Le sujet de discussion : *Quels sont les meilleurs moyens disciplinaires à employer dans les écoles ?* étant devant le fauteuil, vu l'heure avancée, M. le président parle sur la question, et soumet le résumé suivant, qui est adopté.

Quels sont les meilleurs moyens disciplinaires à employer dans les écoles ?

La discipline d'école est l'ensemble de toutes les conditions que doit renfermer l'école pour former des hommes moraux, pour préserver les enfants de tout penchant sur l'irrégularité et le désordre.—  
TH. BRAUN.

Sans la discipline, une école est une sorte de chaos ; la discipline seule y maintient l'ordre et la tranquillité. Le bon instituteur n'a guère besoin d'apprendre les règles de la discipline, il les a dans sa tête, dans son cœur. Pour les mauvais maîtres, il n'y a point de discipline possible.

Pour quelques maîtres, maintenir la discipline, c'est donner la discipline. Ces maîtres ne comprennent rien à leur mission.

Principaux moyens disciplinaires :

1. Soyez juste ; ne commandez jamais qu'au nom de la morale, de l'ordre, du règlement. A l'école, comme dans la société, il vaut mieux prévenir que réprimer ; si vous rendez les fautes presque impossibles, les élèves ne seront pas tentés par la facilité de mal faire.

2. Aimez vos élèves, et montrez-leur une affection utile ; respectez-les, si vous voulez en être respecté ; n'oubliez jamais que vous représentez les pères de famille, et vous comprendrez mieux de quelle douceur, de quelle charité vous devez user envers les enfants pour les maintenir dans l'ordre.

3. Lorsqu'un élève mérite des reproches, il faut chercher à exciter chez lui le repentir de sa faute, le sentiment d'honneur et du devoir, et les conséquences fâcheuses de sa conduite répréhensible.

4. N'employez généralement que les punitions ordinaires, telles que la sévérité du regard ou de la parole, l'admonition courte, la réprimande en particulier ou devant toute l'école, les notes adressées aux parents, la mise à genoux, une place à part, le *pensum*, etc.

5. Usez très rarement, pour ne pas dire jamais, des punitions corporelles.

6. Modérez sans cesse les punitions de toutes sortes, ainsi que les récompenses. La meilleure discipline, c'est le bon maître.

A la prochaine séance, MM. B. Lippens, Jules Cloutier, T. Beaulieu et D. Bélanger traiteront chacun un sujet.

La question suivante sera ensuite discutée :

*Est-il désirable qu'il y ait des associations d'institutrices ? De quels éléments devraient-elles se composer, et quel pourrait être leur mode de procéder ?*

L'assemblée est ajournée au dernier samedi de mai prochain, à 9 heures du matin.

J. LÉTOURNEAU, Sec.

Soixante-quatorzième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 25 et le 26 janvier, 1883.

Séance du 25.

Présidence de M. J. O. CASSEGRAIN.

M. le président ouvre la séance à 8 heures du soir.

Présents : MM. les inspecteurs McMahon, Nantel et Lippens ; MM. F. X. P. Demers, L. A. Primeau, D. Boudrias, J. B. E. Demers, E. LeRoy, Généreux, M. Daly, J. Baulne, J. A. Daignault, H. Du-

charme, J. E. Bourgeau, J. A. Morin, J. N. Miller et les élèves-maîtres de l'École Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière séance.

M. L. A. Primeau est d'avis qu'on ne s'occupe pas maintenant de la discussion ; en conséquence, il propose, appuyé par M. F. X. P. Demers, que la séance soit ajournée au lendemain à 9.50 heures du matin.—Adopté.

M. le président prie les membres de l'Association d'être présents le lendemain à l'heure fixée, puis la séance est levée.

Séance du 26.

Présents : M. J. O. Cassegrain, président ; M. l'abbé Verreau, MM. les inspecteurs McMahon, Grondin, Nantel et Lippens, MM. J. Ahern, A. Allaire, F. André, U. E. Archambault, J. Archambault, S. Aubin, J. Baril, J. Baulne, L. J. R. Bellefeuille, N. Bellisle, M. A. Black, D. Boudrias, N. Boulay, P. Bourgeau, T. Brennan, N. Brisebois, L. A. Brunel, A. Chatigny, A. Cléroux, J. Curotte, J. A. Daignault, O. E. Dalairé, Fr. Daly, L. Daly, F. X. P. Demers, J. B. E. Demers, J. N. Desroches, H. Doré, H. Ducharme, J. C. Dupuis, M. Emard, Wm. Fahey, P. G. Fitzpatrick, A. P. Gélinas, G. Gervais, A. Gervais, H. B. Granger, A. G. Grant, W. Guilmette, A. D. Lacroix, L. Lacroix, N. Latrémonille, J. Lavoie, C. LeBlanc, A. LeBlond, E. LeRoy, J. Lindsay, P. J. L'Heureux, H. E. Martineau, R. Martineau, J. Meloche, J. G. W. McGown, J. A. Morin, I. Nadon, A. Nolin, P. L. O'Donoghue, F. X. Ouellet, P. E. Poupard, L. A. Primeau, E. F. Ramsay, J. T. Reynolds, M. P. Riordan, J. Roch, C. L. Smith, W. O. Tessier, W. H. Tétrault, E. C. Thibault, J. A. Toupin, T. Whitty, J. N. Miller et les élèves de l'École Normale.

M. T. Whitty fait une lecture sur la *Tenue des Livres*.

M. le président dit que, d'après l'ordre du jour, les membres de l'Association devraient s'occuper du sujet de discussion suivant :

“ Est-il utile, dans une municipalité, de comparer toutes les écoles, en y comprenant tous les élèves de chaque école ? ” — mais il croit qu'une question beaucoup plus urgente que celle-ci demande aujourd'hui l'attention de tous les instituteurs : c'est celle du *fonds de retraite*.

Il invite alors M. U. E. Archambault à prendre la parole sur ce sujet.

M. Archambault a appris, il y a quelques jours, que le Conseil de l'Instruction publique doit se réunir prochainement pour s'occuper de "la loi concernant le fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire." Cette réunion du Conseil aurait pour but, paraît-il, de discuter cette loi, ou d'y suggérer certains amendements.

Voyant cette démarche, ajoute M. Archambault, quelques confrères et moi nous nous sommes concertés à la dernière heure, et nous avons préparé la requête qui est imprimée sur le numéro du mois de février du *Journal de l'Instruction publique* (chaque instituteur reçoit alors une copie de ce numéro du Journal.) Veuillez avoir la bonté, messieurs, de lire cette requête et si vous croyez qu'elle contient les principaux motifs qui doivent nous engager à demander au Conseil de l'Instruction publique de ne pas abroger cette loi si utile à tous les instituteurs, vous êtes priés de la signer. Nous demandons en même temps au gouvernement d'accepter les amendements que nous proposons à cette loi, et qui sont aussi imprimés sur le même numéro du Journal.

Depuis le mois de septembre dernier, "l'Association des Instituteurs catholiques de la cité de Montréal et de la banlieue" a consacré toutes ses séances mensuelles à l'étude sérieuse de la loi, et elle a adopté les amendements qui, je l'espère, rencontreront l'approbation des membres de cette Association.

M. Archambault passe ensuite en revue les principaux changements qui sont proposés; et il appuie surtout sur ceux qui se rapportent à l'article 12. Cet article de la loi dit que la somme des différentes retenues et de l'allocation du gouvernement sera capitalisée indéfiniment. Ainsi les instituteurs actuels paieraient non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs successeurs, parce que, dans un temps plus ou moins éloigné, il existerait un fonds tellement élevé que l'intérêt seul suffirait pour payer toutes les pensions de ceux qui auraient droit de les recevoir. — On demande que l'on ne capitalise les revenus que jusqu'au 30 juin, 1885. A cette époque, il y aura un capital d'environ \$100,000. L'intérêt

de cette somme et les revenus annuels serviront à payer les pensions. Cette mesure aura pour effet d'empêcher que l'on n'élève de beaucoup le pourcentage de la retenue sur les salaires des fonctionnaires de l'enseignement.

L'article 12 dit aussi: "Une retenue de un pour cent est faite, annuellement, sur "le fonds des écoles communes," ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure, affectée, etc.;" et "une allocation de mille piastres par année est faite par le gouvernement de la province."

L'on demande qu'une retenue de deux pour cent soit faite sur le "fonds des écoles communes," ainsi que sur la partie du "fonds de l'éducation supérieure..."; et que le gouvernement fasse une allocation de cinq mille piastres.

Il y a lieu d'espérer que le gouvernement, qui est si bien disposé à encourager l'enseignement public, accordera cette augmentation.

M. Archambault examine aussi les principales objections à la loi, et y répond à peu près de la manière suivante:

On dit: "Cette loi est trop onéreuse pour les fonctionnaires de l'enseignement et pour le gouvernement."

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a fourni directement que la somme de mille piastres par année; et, à l'avenir, si les amendements sont adoptés, il n'est appelé à dépenser que cinq mille piastres annuellement.

Quant aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, M. Archambault croit qu'avec une retenue de trois pour cent sur leur salaire, les recettes seront suffisantes pour payer les pensions.

Le tableau suivant, dont les calculs sont basés sur une allocation de cinq mille piastres et sur une retenue à taux divers de 2 à 5 pour cent, fait connaître quels seront les revenus du fonds de pension (1).

Quelques personnes s'opposent aussi à la loi, parce que, disent-elles, "il est injuste d'exiger des institutrices une contribution à un fonds dont elles ne pourront bénéficier plus tard."

M. Archambault a consulté plusieurs

(1) Ce tableau fait partie du Mémoire que les instituteurs ont dernièrement soumis au Conseil de l'Instruction publique, et qui se trouve à la page 73 de la dernière livraison du Journal.

théologiens qui ne partagent pas cette opinion. D'ailleurs, le fonctionnaire qui accepte de l'emploi dans une école de la province sait parfaitement d'avance qu'une certaine somme sera retranchée de son salaire ; et il est tout à fait libre d'accepter ou de refuser la position qui lui est offerte.

M. l'inspecteur Grondin désire faire quelques remarques au sujet de cette dernière objection. Il ne pense pas que les institutrices qui enseignent dans son district d'inspection se plaignent de la loi, parce que, dans presque toutes les municipalités, elles reçoivent en entier leur salaire. Les commissaires d'écoles veulent bien payer pour elles la retenue exigée par la loi : c'est une véritable augmentation de salaire qu'ils leur accordent. Il ajoute qu'il connaît un bon nombre de maîtresses qui ont vieilli dans l'enseignement, et qui seront très heureuses de profiter du fonds de retraite.

M. l'inspecteur Lippens dit à peu près la même chose que M. Grondin, et il ajoute que dans le district de Québec, qu'il connaît, la loi du fonds de pension a été acceptée franchement par tous ceux qui enseignent ; et quoiqu'elle ne soit en force que depuis deux ans, elle semble déjà entrée dans les mœurs. L'opposition à cette loi, si elle existe, ne doit pas venir du côté des institutrices.

M. l'inspecteur Nantel dit que dans son district la loi n'est pas du tout impopulaire, et qu'il a même été étonné de ne rencontrer aucune opposition de ce côté. Dans plusieurs paroisses, notamment à St-Augustin, les commissaires paient en entier le salaires des personnes qui enseignent sous leur contrôle. Il y a un grand nombre d'institutrices qui enseignent depuis plusieurs années, et qui sont heureuses de l'existence de la loi, parce qu'elles espèrent recevoir bientôt la pension à laquelle elles auront droit.

M. l'inspecteur McMahon dit que dans son district les commissaires d'écoles de la campagne ne font aucune retenue sur le salaire des institutrices, et il croit que cette mesure généreuse tend à se généraliser partout. Il y a actuellement dans son district 7 maîtresses qui sont assez âgées pour profiter des avantages de la loi du fonds de pension.

Après les explications fournies par M. Archambault et les remarques faites par MM. les inspecteurs, M. W. H. Tétrault

propose, appuyé par M. I. Nadon, que les amendements suggérés à la "loi concernant le fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire" par "l'Association des instituteurs catholiques de la cité et de la banlieue de Montréal," soient approuvés par les membres de cette Association.

M. J. B. E. Demers désire faire quelques remarques avant que cette proposition soit adoptée. Il approuve tous les amendements que l'on suggère ; mais il croit qu'il serait utile d'en proposer d'autres qui auraient pour effet d'empêcher bien des difficultés pour l'avenir. — L'article 4 de la loi dit : "Tout fonctionnaire qui veut faire valoir ses droits à la pension accordée par le présent acte, doit établir qu'il a servi comme tel pendant les cinq dernières années qui précèdent sa demande, et qu'il s'est conformé aux autres dispositions du présent acte." Comment l'instituteur pourra-t-il établir d'une manière certaine qu'il aura payé la retenue exigée chaque année, s'il n'a pas de reçu du département de l'instruction publique pour constater ce fait ? On nous dit, il est vrai, que le nom de chaque instituteur est entré dans les livres du département, ainsi que son salaire annuel ; mais, là comme partout ailleurs, il peut se commettre des erreurs. Les comptables peuvent entrer au crédit de A ce qui devrait aller au crédit de B ; et il sera bien difficile, après 20 ou 25 ans, de rectifier ces erreurs, ce qui exigerait souvent beaucoup de peine et des dépenses considérables. M. Demers désire que les instituteurs reçoivent chaque année un reçu pour ce qu'ils ont déboursé ; et il suggère un moyen bien simple de donner ce document, sans que cela coûte un centin au département de l'instruction publique

Voici ce moyen :

Chaque fonctionnaire de l'enseignement devrait se pourvoir d'un parchemin sur lequel serait enregistré annuellement la retenue qui aurait été faite sur son salaire ; il ferait certifier cet état par le secrétaire-trésorier de la municipalité où il aurait enseigné ainsi que par l'inspecteur qui aurait visité son école.

Plusieurs membres de l'Association parlent sur ce sujet, après quoi la proposition de M. W. H. Tétrault, étant mise aux voix, est adoptée unanimement.

Les propositions suivantes furent ensuite soumises à l'assemblée.



Proposé par M. M. Emard, appuyé par M. P. L. O. Donoughue :

“ Qu'un comité composé de M. l'abbé Verreau, de MM. les inspecteurs Mc-Mahon, Lippens et Nantel, de MM. U. E. Archambault, J. O. Cassegrain, A. D. Lacroix, D. Boudrias et J. G. W. McGown, soit chargé d'étudier les moyens à prendre pour empêcher que le fonds de pension ne soit abrogé. ”

Adopté unanimement.

Proposé par M. D. Boudrias, appuyé par M. L. A. Primeau :

Qué M. U. E. Archambault soit prié de se rendre à Québec aux frais de l'Association, afin de présenter à l'honorable Conseil de l'Instruction publique notre requête en faveur de pensions de retraite, et de l'appuyer de toutes ses forces auprès des membres de ce Conseil.

Qu'il soit également prié de rencontrer les Honorables Ministres de la province et de les engager à maintenir l'Acte des pensions de retraite.

Adopté.

M. Archambault remercie l'Association de la confiance qu'elle met en lui : il se fera un devoir d'aller à Québec et de remplir le mieux qu'il pourra la mission délicate qui lui est confiée.

Il fait remarquer que le Conseil de l'Instruction publique pourrait suggérer des modifications que nous ne prévoyons pas ; dans ce cas, il lui sera impossible de communiquer avec l'Association pour connaître l'opinion de ses membres. C'est pourquoi il demande quelle ligne de conduite il devra suivre dans les circonstances imprévues où il pourrait se trouver placé. Dans le cas peu probable où l'on voudrait abolir la loi du fonds de pension, lui serait-il permis de demander au gouvernement que les instituteurs et les institutrices soient considérés comme employés civils, afin qu'ils puissent profiter du fonds de secours en faveur des employés publics ?

La résolution suivante est alors soumise à l'assemblée et unanimement adoptée :

Proposé par M. J. B. E. Demers, appuyé par M. F. X. P. Demers :

Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier se plait à reconnaître le dévouement de M. U. E. Archambault à la classe enseignante ; qu'elle lui lègue tous les pouvoirs qu'elle peut avoir elle-même

pour remplir la mission qui lui est confiée, et qu'il soit autorisé à agir comme il le jugera convenable pour le plus grand bien des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

M. A. D. Lacroix fait ensuite lecture d'une requête qu'il a préparée, et qu'il soumet à l'approbation des membres de l'Association. Cette requête a pour but de demander au Conseil de l'Instruction publique d'exempter les instituteurs qui ont un diplôme académique de subir une partie de l'examen exigée des aspirants-inspecteurs d'écoles. M. Lacroix ajoute que les règlements adoptés par le Comité Catholique du Conseil, en 1877, exigent que les candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles soient tenus de se présenter devant un comité, qui leur fait subir un examen détaillé, minutieux, sur toutes les matières enseignées dans les écoles élémentaires, modèles et académiques.

Les jeunes instituteurs, ceux qui sortent viennent de quitter l'école normale, par exemple, peuvent facilement subir cet examen, parce qu'ils ont encore présents à la mémoire les sujets sur lesquels on les interrogera ; mais il n'en est pas de même pour les maîtres qui enseignent depuis un grand nombre d'années. Ceux-ci n'osent pas se présenter devant le bureau pour subir cet examen, de sorte que, en réalité, la position si importante d'inspecteur d'écoles est réservée aux jeunes, lesquels peuvent bien avoir les connaissances suffisantes pour remplir cette position, mais qui manquent de l'expérience indispensable à tout inspecteur, et que les anciens ont acquise en enseignant pendant de nombreuses années.

Voici le texte de cette requête :

*Au Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

“ L'humble requête des soussignés, Instituteurs Catholiques de la province de Québec

Expose humblement

Qu'ils se plaisent à reconnaître l'esprit de justice et d'impartialité dont le gouvernement a fait preuve en décidant que les Inspecteurs d'écoles seraient dorénavant choisis dans la classe enseignante ;

“ Que cette décision, qui est pour eux un puissant encouragement, leur donne l'assurance que leurs travaux seront appréciés par des juges compétents, et leur

permet d'aspirer à une position qui sera la légitime récompense de leurs succès :  
 " Qu'ils reconnaissent que l'Inspecteur doit avoir, non seulement l'expérience, mais aussi les connaissances nécessaires pour faire un examen judicieux des trois classes d'écoles qui sont en opération dans la province ;

" Qu'ils ne voient, par conséquent, aucun inconvénient à ce que l'on fasse subir à l'aspirant-inspecteur un examen sur les matières enseignées dans les écoles élémentaires, modèles et académiques ;

" Qu'ils expriment le vœu néanmoins que votre honorable Conseil voudra bien exempter en partie de cette formalité ceux qui sont déjà pourvus d'un diplôme académique, en ne les faisant examiner que sur les matières suivantes : la Composition, la Traduction, la Pédagogie, les Lois scolaires, la Construction des maisons d'école et les Statistiques exigées par le département de l'instruction publique.

" Et vos requérants ne cesseront de prier."

Cette requête, ainsi que celle qui se rapporte au fonds de pension, fut signée par tous les membres présents.

M. Lippens offre à l'Association plusieurs séries de ses *Conférences agricoles*.

M. le président accepte, au nom de l'Association, les brochures de M. Lippens, et prie ce monsieur de vouloir bien agréer ses plus sincères remerciements. Il ajoute que les instituteurs, surtout ceux qui enseignent dans la campagne, devraient se procurer ces conférences, attendu qu'elles renferment, au point de vue spécial de l'agriculture dans notre province, des conseils simples et d'une application des plus faciles.

M. W. H. Tétrault, bibliothécaire, prie ceux qui ont en leur possession des livres appartenant à la bibliothèque des instituteurs, de vouloir bien les lui remettre aussitôt que possible.

M. le président félicite les membres de l'Association de l'application qu'ils ont apportée à régler les questions importantes qui leur ont été soumises ; il remercie M. Whitty d'avoir intéressé l'auditoire par la lecture qu'il a faite.

Puis sur proposition de M. F. X. P. Demers, appuyée par M. N. Boulay, la séance est ajournée au 24 mai prochain, à 7 30 heures du soir.

J. N. MILLER,  
 Secrétaire.

Association des Instituteurs catholiques  
 de Montréal et de la banlieue.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. A. D. Lacroix.

Présents : M. l'abbé Verreau, MM. J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, G. Gervais, M. P. Riordan, L. Lacroix, Roch Martineau, N. Bélisle, J. Baulna, N. Nolin, J. Curotte, E. Colfer, C. Leblanc et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption des minutes de la dernière séance.

Vu le petit nombre de membres présents, M. F. X. P. Demers suggère que la discussion des règlements de l'Association soit renvoyée à la prochaine réunion.

En ce qui regarde le *fonds de retraite des instituteurs*, M. le président parle de ce qui s'est passé à Québec dans ces derniers temps. Il est heureux de voir que le Conseil de l'Instruction publique ait nommé un comité chargé d'étudier la loi des pensions de retraite. Ayons confiance, dit-il, dans l'étude que ces Messieurs feront d'une loi qui est appelée à rendre de si grands services aux instituteurs. Espérons que ces derniers ne seront pas trompés dans leur attente.

Après ces quelques remarques de M. le président, M. le professeur Adrien Leblond de Brumath donne une conférence sur un livre qu'il vient de publier : " Mlle Mance."

Pendant plus d'une heure, ce monsieur sut vraiment intéresser son auditoire. Les extraits qu'il lut de son ouvrage, et dans lesquels se trouvent les plus belles figures de l'histoire de notre cité, laissèrent dans tous les cœurs une vive et profonde impression. Tout dans son livre, le fond comme la forme, est beau, grand, noble et élevé.

Nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire la dernière partie de son travail, c'est-à-dire la péroraison.

Voici ce qu'on y lit :

" Nous terminons ici cet écrit du passé que nous n'avions entrepris d'abord que dans le but de nous édifier et d'édifier les autres, et où Dieu nous a fait trouver un intérêt et un plaisir qui nous ont amplement récompensés de notre travail.

" En quittant toutes ces figures gracieuses, distinguées, héroïques, dans la familiarité desquelles nous sommes demeu-

rés si longtemps, et en prenant congé de celle qui nous attirait entre toutes par la décision de son caractère, la noblesse de ses sentiments, l'élevation de sa vertu, il nous semble que nous nous séparons d'une société d'amis incomparables, et que nous ne devons plus retrouver.

" Pour eux leur course est achevée et leur gloire parfaite : faut-il dire qu'ils l'ont achetée trop cher, et que leur sort fut plus malheureux que le nôtre ? Sans doute, leurs épreuves furent plus grandes, mais leurs consolations furent bien grandes aussi.

" Montréal était alors l'école du martyre, et tous y aspiraient, depuis le plus humble artisan et le dernier soldat, jusqu'au brigadier, au commandant, au gouverneur, aux prêtres et aux religieuses, et ils trouvaient dans cette aspiration, cette foi, cet espoir, une force et un bonheur connus des saints seulement.

" Nous croyons, pour nous, que les Bienheureux ne le sont pas seulement au ciel, mais que leur courage leur fait trouver dès ici-bas des joies et des consolations que les âmes communes ne peuvent jamais éprouver.

" Oui, c'étaient de beaux jours que ceux où le colon, en regagnant son toit de la rue St-Paul, de la Place d'armes ou de la pointe à Callière, s'arrêtait, le fusil sur l'épaule, pour admirer la cloche nouvelle de l'Hôpital, les murs de Bonsecours et du Séminaire, pour échanger une poignée de main toute militaire avec M. de Maisonneuve, qui passait infatigable de l'un à l'autre, animant tout de son souffle et de son ardeur. C'était un beau temps que celui où, en revenant des champs ou du combat, on se découvrait au son de l'angelus du soir, on entrait dans l'église, pour y entendre la voix grave, austère, recueillie, de Rév. Messire de Thubièrre de Queylus, abbé de Loc-Dieu, vicaire général de l'archevêque de Rouen, curé d'office et fondateur de la cure de Ville-Marie. Tout près, entre la statue de la Vierge et du tabernacle apparaissaient la figure contemplative de M. Vignal, la tête énérgique de M. Lemaître, tous deux promus au martyre.

" Dans les rangs passait M. Souart, médecin des cœurs et des corps, et quand on se retirait, Melle Mance et la sœur Bourgeois, les deux anges de la colonie, cachées dans l'ombre de la chapelle de Marie, priaient encore longtemps pour tous.

" Au dehors les " capots bleus " sonnaient la retraite, et saluaient d'un regard ami l'athlétique et généreux missionnaire M. Dollier de Casson, qui revenait à l'ombre d'un drapeau mutilé, on à la tête d'un convoi de malades, de quelque lointaine expédition, avec d'interminables histoires, ou de joyeux quolibets, qui notoirement n'avaient pas fait leur temps normal de solitude.

" Puis, tout à coup, la foule se portait au-devant de nouveaux venus ; c'étaient tantôt des prisonniers échangés, accompagnés de sauvages, tantôt quelque père jésuite échappé au massacre, et au-devant duquel on se portait en masse pour baiser ses mains sanglantes et ses membres mutilés.

" Certes, nul ne ressent plus de bonheur que nous à contempler du haut du Mont Royal notre cité gracieusement étendue sur les flancs de la colline, et mirant dans les eaux du plus beau fleuve du monde ses tours, ses monuments et les arches de son grand pont ; toutefois, en évoquant l'image de la patrie naissante, nous la trouvons plus belle encore dans son austère pauvreté, ses mœurs antiques, sa foi héroïque ; et un vœu, qui est une prière, monte naturellement de notre cœur :

" Mon Dieu, faites que nous retrouvions toujours Ville-Marie dans Montréal ! "

M. l'abbé Verreau félicite M. Leblond sur son travail qui, dit-il, est véritablement très intéressant. Ce qui lui a plu surtout, dans la lecture qu'il a eu le bonheur d'entendre, c'est la manière originale avec laquelle les faits sont racontés ; tous ces événements du passé se trouvent rajeunis de moitié sous la plume de l'habile conférencier.

M. le président offre, lui aussi, ses félicitations au nouvel auteur de " Melle Mance. " Il constate avec bonheur que, depuis quelque temps, les instituteurs se livrent à des études sérieuses et font bénéficier le public de leurs travaux. " La famille et ses traditions " par M. A. Brunet, et " Melle Mance " par M. Leblond sont deux ouvrages où domine le sentiment religieux, et où respire le patriotisme le plus pur.

Pour ce qui est des monuments qui devraient être élevés à la mémoire de nos héros canadiens, comme le mentionne M. Leblond, il n'y a qu'une seule chose à

faire pour arriver à quelque résultat : travailler à réveiller le sentiment national, en faisant connaître par des écrits, à l'exemple de M. le conférencier, les grandes figures de notre histoire.

En terminant, M. le président exprime le regret de voir si peu de membres assister, d'ordinaire, aux conférences mensuelles. Ces absences continuant à se répéter, il est allé aux sources et il a pu se convaincre qu'il y avait, chez la plupart de ceux qui n'assistaient pas, sinon apathie, du moins manque de bonne volonté.

M. l'abbé Verreau croit devoir renchéris sur ce qu'a dit M. le président. Il attribue ces absences répétées au défaut d'activité qui, chez nous Canadiens, est pour ainsi dire dominant.

Accomplir, quoique très consciemment, ses devoirs journaliers n'est pas suffisant ; il faut encore, en certaines circonstances, payer de sa personne. Assister, par exemple, aussi régulièrement que possible, aux conférences d'instituteurs et se bien préparer ; prendre part aux discussions ; avoir soin que les travaux que l'on entreprend, portent sur des questions de l'enseignement pratique, sont autant de choses dont doit s'occuper l'instituteur, autant de moyens qu'il a à sa disposition pour améliorer sa carrière et détruire certains préjugés que l'on entretient à son égard.

M. F. X. P. Demers croit que réellement bon nombre d'instituteurs n'assistent pas aux conférences mensuelles, parce qu'ils ont des élèves privés. Suivant lui, il vaudrait mieux changer le jour des réunions.

Après quelques observations de M. le Président, en réponse à M. Demers, la séance est levée.

C. LEBLANC,  
Secrétaire.

---

### BREF DE S. S. LE PAPE LÉON XIII.

S. S. Léon XIII a daigné répondre par le Bref suivant à une adresse des membres du Conseil général de la *Société d'Education et d'Enseignement*, datée du 5 janvier 1883 :

*A Notre cher fils Charles Chesnelong, Sénateur, Président de la Société d'Education et d'Enseignement,*

Paris.

LÉON PP. XIII.

Cher Fils, salut, et bénédiction apostolique.

Nous avons appris avec joie, cher Fils, par la lettre pleine de filial dévouement que, de concert avec plusieurs membres de la Société que vous présidez, vous nous avez adressée, quel est le but de cette œuvre et quels fruits elle a produits depuis sa fondation. Au milieu des graves périls qui nous assiègent, les hommes qui consacrent leurs efforts à assurer aux enfants le bienfait d'une éducation basée sur les vérités de notre très sainte Religion, doivent, en effet, être comptés parmi ceux qui méritent le mieux, non seulement de l'Eglise, mais de la société civile. C'est pourquoi. Nous avons éprouvé une grande consolation en recevant de vous l'assurance que le nombre des membres de l'œuvre et de ses comités est déjà considérable, que des jurisconsultes distingués sont chargés d'examiner et de résoudre les difficultés juridiques, qu'un recueil périodique a été créé pour défendre les principes et répandre les instructions de la Société, qu'enfin elle vient en aide aux besoins des écoles chrétiennes par des distributions de secours.

Mais, ce qui nous a procuré une douce et très particulière satisfaction, c'est de lire dans votre lettre que votre œuvre a reçu l'approbation presque unanime de Nos Vénérables Frères les Evêques et que vous les révèrez comme vos chefs et vos guides. Nous voyons avec une joie profonde ces liens mutuels qui unissent les Evêques et la Société.

Comme, en effet, le zèle pastoral des Evêques pour le salut des âmes qui leur sont confiées ne doit pas être moins loué que leur haute sagesse, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin en suivant fidèlement, dans ces questions d'éducation, la ligne de conduite qu'ils auront jugée, devant Dieu, la mieux appropriée à la gravité des temps et des circonstances. Nul, d'ailleurs, ne peut douter qu'obéir aux conseils et aux prescriptions de ceux que Dieu et le Saint-Siège ont établis juges en Israël, c'est répondre aux vœux du Chef suprême de l'Eglise.

Aussi, Nous vous exhortons vivement vous, cher Fils, et les autres membres de la Société, à poursuivre, sous le patronage des Evêques, avec une ardeur et une vigilance de jour en jour plus grande, l'œuvre que vous avez entreprise ; bien assurés que, dans l'état présent des choses, rien ne peut Nous être plus agréable que de vous voir travailler avec un zèle persévérant à ce que le plus grand nombre possible d'enfants, en même temps qu'ils seront instruits dans les lettres humaines, soient profondément pénétrés des enseignements de la vraie foi. En attendant, Nous adressons à Dieu de ferventes prières pour qu'il accorde ses grâces les plus abondantes aux membres de la Société, et pour qu'il les soutienne et les fortifie dans le plein développement de l'œuvre commencée.

Enfin, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement et du fond du cœur, à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 janvier 1883, la cinquième année de Notre pontificat.

LEON XIII, PAPE.

### DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

*Distinction du nombre dans les noms.*

#### I.

(Les noms *singuliers* sont en *petites majuscules* et les noms *pluriels* en *italique*.)

La BEAUTÉ de la VERTU. — Les *cordages* des *bâtiments*. — Les *jouets* de l'ENFANT. — Les *outils* du CHARPENTIER. — La LOI des *vainqueurs*. — Les *pensées* du POÈTE. — Le VISAGE de cet HOMME. — Les *bancs* des *écoles*. — Les *dangers* de la GUERRE. — Les *vêtements* du BÛCHERON. — Les *fortifications* de la VILLE. — Les *plantes* du JARDIN. — Les *voûtes* de l'ÉDIFICE. — Les *calculs* du BANQUIER. — Les *armes* du GUERRIER. — Les *meubles* de la CHAMBRE. — Les *tendresses* d'une MÈRE. — Les *vertus* de l'ENFANCE. — L'IGNORANCE de l'ÉLÈVE paresseux. — La MÉMOIRE des *dates*. — Les *regles* de la GRAMMAIRE. — Les *pages* du LIVRE. — Les *froids* de l'HIVER. — Les *chaleurs* de l'ÉTÉ. — Les *fautes* de cet ÉCOLIER. — La MAIN de la REINE. — L'ORDRE du ROI. — Les *victoires* de ce CAPITAL-

NE. — La BRAVOURE des *soldats*. — La MAJESTÉ du TRÔNE. — La CHARITÉ de la DUCHESSE. — Le SCEPTRE de l'EMPEREUR. — La GLOIRE du DUC. — Le PRINCE des *merchants*.

#### II.

Les *portes* de la VILLE. — La TERRE est un GLOBE. — Le MONDE est l'OUVRAGE de DIEU. — La FÊTE du VILLAGE. — La MÛRE vient du MÛRIER. — Les *vertus* sont les plus belles *richesses*. — Le MAÎTRE donne une LEÇON. — Les *poissons* sont dans l'ÉTANG. — Les *démons* sont des *anges* rebelles. — Les *vallées* de cette CONTRÉE sont fertiles. — La FAÏNE est le FRUIT du HÊTRE. — La PRUDENCE est la MÈRE de la SÛRETÉ. — La MALADIE est la FILLE de l'INTEMPÉRANCE. — Le SOMMEIL est l'IMAGE de la MORT. — L'EAU des *lacs* est une EAU dormante. — Les *fruits* de la TERRE ont été la première NOURRITURE de l'HOMME. — Le SOLEIL donne la LUMIÈRE au MONDE. — L'ANNÉE se divise en *mois*, les *mois* en *semaines*, les *semaines* en *jours*, les *jours* en *heures*, les *heures* en *minutes*, les *minutes* en *secondes*. — L'ENFANT doit obéir à son PÈRE, l'ÉCOLIER à son MAÎTRE, le SOLDAT à ses *chefs*. — DIEU nous donne les *fruits*, les *fleurs*, les *légumes* et les *moissons*.

J. O. C.

### DICTÉES SYNTAXIQUES,

*Pluriel des noms provenant des langues étrangères.*

#### I.

Nous avons souvent chanté des *Te Deum* que bien des mères traduisaient en *De profundis*.

[BOISTE.]

Il faudrait une langue nouvelle pour exprimer tous ces effets, des montagnes d'*in-folio* pour les définir.

[BRILLAT-SAVARIN.]

Il est pour les *mezzo-termine*.

[ACADÉMIE.]

Dieu ! que j'ai écrit de lettres dans ce tem-  
là, sans compter les *post-scriptum*.

[C. DELAVIGNE.]

Nous vous croyions tous mort, et moi qui vous parle, j'ai récité bien des *Pater* et des *Ave* pour le salut de votre âme.

[MÉRIMÉE.]

Avant de nous présenter au tribunal de la pénitence, nous avons dit plusieurs *confiteor*, afin de témoigner à Dieu le regret que nous avions de nos péchés.

Nous avons chanté des *requiem* en musique.

Il me semble impossible de mettre en parallèle les deux *stabat* (le *stabat* de Pergolèse et le *stabat* de Rossini), même en faisant réserve du siècle d'intervalle qui sépare ces deux compositions.

[AD. ADAM.]

Nous avons répondu par plusieurs *amen* aux diverses demandes qu'on nous a faites.

La grande scène finale du second acte d'*Otello* renferme deux *crescendo* magnifiques.

Ces épreuves contiennent un grand nombre de *delectatur*.

Les applaudissements recommencèrent, mêlés aux *vivals* les plus enthousiastes.

[J. SANDEAU.]

Cette partition contient de beaux *duos*.

[BESCHERELLE.]

Les *factums* littéraires les plus célèbres sont ceux que Furetière publia contre l'Académie.

[BESCHERELLE.]

Ce sont de véritables *imbroglios* que ces procès-là.

Les *pensums* et les retenues absorbèrent bientôt le temps de ses récréations.

[TH. GAUTHIER.]

On présente des *placets* aux tribunaux pour obtenir audience.

[ACADÉMIE.]

Les chansons, les *quolibets*, les calembourgs se renouvelaient chaque matin contre le parlement et ses défenseurs.

[GUIZOT.]

II.

Les plus remarquables *Ecce homo* ont été peints par le Titien, le Corège, le Guide.....

[BESCHERELLE.]

La dénomination d'*ex-voto* est passé ironiquement dans le langage de l'art pour qualifier un mauvais tableau, quand d'ailleurs le sujet et la composition ont quelque rapport aux scènes que représentent ordinairement les véritables *ex-voto*.

[BOUTARD.]

Les *fac-simile* (1) nous font vivre, pour ainsi dire, avec ce qui n'est plus, en nous introduisant plus avant dans l'intimité des hommes illustres dont le nom inspire le respect et commande l'admiration.

[ST-PROSPER.]

On chante beaucoup d'*alléluias* dans le temps de Pâques.

[BESCHERELLE.]

Avant de se mettre à table, cet enfant a dit plusieurs *bénédictiôles* de suite.

On a chanté depuis quelques semaines, dans toutes les cathédrales, plusieurs *Credo* et plusieurs *Magnificat* en musique.

Je demeurai deux bons *misérérés* sans parler.

[ST-SIMON.]

Il y a de sublimes *requiem* composés par Jomelli, Mozart et Cherubini.

[BESCHERELLE.]

Les *alibis* sont fréquents en matière criminelle.

[ACADÉMIE.]

Ce musicien a composé plusieurs *allégros*.

Les consuls ont reçu leurs *exéquatur*.

Ne fais-tu rien le soir pour te désennuyer ?

— Je joue aux *dominos* quelquefois chez Procope.

[A. DE MUSSERT.]

Les valets détestent les *factotums*.

[ACADÉMIE.]

Vérifiez les *folios*. — Changez les *foïos*.

[ACADÉMIE.]

Les *macaronis* de Naples sont les plus estimés.

Il faut des machines aux *opéras* ; car le propre de ce spectacle est de tenir les yeux et les oreilles dans l'enchantement.

[LA BRUYÈRE.]

Les *panoramas* procurent une illusion extraordinaire.

[ACADÉMIE.]

Les *quiproquos* sont une source d'erreurs, et l'on ne saurait dire à combien d'événements ils ont donné lieu.

[*Encycl. des Gens du monde.*]

J. O. C.

DICTIONNAIRE D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. — LA FOULE A DELHI.

Pour peu d'ailleurs qu'on soit amateur des beautés pittoresques, on aurait vraiment tort de se plaindre de la réunion impériale.

Dans la ville de toile comme dans la cité de pierre, on ne peut pas faire un pas sans être surpris et charmé par le mouvant tableau de la foule elle-même. C'est tout un monde hâriolé de soldats anglais astiqués, pomponnés, rembourrés, frisés comme des mannequins d'étalage, de guerriers indigènes, de généraux en grande tenue, et d'officiers politiques en frac brodé d'or sur toutes les coutures avec des chapeaux décorés de plumes, et de grands bœufs haut encornés dont les uns plient sous le poids de grandes outres pleines d'eau, et dont les autres traînent allègrement, avec un grand bruit de grelots et de ferraille, de petits chars de tournure chinoise contenant quelques beautés indigènes soigneusement drapées dans de belles étoffes jaunes, rouges ou bleues. Tout cela circule et s'entre-croise avec une verve endiablée, et partout des fan-

(1) L'Académie écrit *fac-similé*.

fares, partout un charivari de fifres, de tambourins, de cymbales et de grosses caisses, avec un accompagnement presque ininterrompu de salves d'artillerie. (Extrait du journal *Le Temps*.)

## II. — DES AVANTAGES DE LA SOCIÉTÉ.

Quel est le spectacle qu'offre à nos regards une contrée anciennement civilisée, où les hommes ont exercé toute leur puissance, et qu'ils se sont appropriée de longue main ? Les campagnes sont défrichées et nettoyées, débarrassées des grands végétaux qui les ont couvertes originellement, purgées de plantes et d'animaux malfaisants, et disposées de tout point à recevoir les soins annuels que leur donne le cultivateur. Les marais sont desséchés, les eaux stagnantes qui y croupissaient ont cessé de remplir l'air de vapeurs pestilentielles ; des issues leur ont été ouvertes ou leur étendue a été circonscrite, et les terrains qu'elles infectaient sont devenus d'abondants pâturages ou des réservoirs utiles. Le chaos des montagnes a été débrouillé ; leur base a été appropriée aux besoins de la culture ; leur partie la moins accessible, jusqu'à la région des neiges éternelles, a été destinée à la nourriture de nombreux troupeaux. Les forêts que l'on a laissé (1) subsister, ne sont point restées impénétrables ; les bêtes féroces qui s'y retiraient ont été poursuivies et presque détruites ; les bois qu'elles produisent ont été extraits ou conservés ; on a même assujéti leur exploitation à la périodicité la plus favorable à leur reproduction, et les soins qu'on leur a donnés presque partout équivalant à une espèce de culture et ont même été portés quelquefois jusqu'à la culture la plus recherchée. Les eaux courantes qui traversent tous ces terrains ne sont pas demeurées dans leur état primitif. Les grandes rivières ont été débarrassées de tous les obstacles qui s'opposaient à leur cours ; elles ont été contenues par des digues et des quais, lorsque cela a été nécessaire, et leurs rivages ont été disposés de manière à former des ports commodes dans les endroits convenables. (DE TRACY.)

(1) *Laissées.*

## III. — DANS LES ALPES.

Tout ardente qu'avait été la journée, l'horizon, que l'on entrevoyait qu'à peine, était fumeux et les vallées (1) vaporeuses, quelle que fût leur altitude. L'éclat des

glaces remplissait l'atmosphère inférieure de ses mille reflets lumineux, mais une pureté, une transparence inconnue semblait l'essence même de l'air que nous aspirions à pleins poumons. A cette hauteur vertigineuse, nulle exhalaison des bas-fonds, nul accident de lumière ne troublait la vague et sombre profondeur des cieux, dont la couleur apparente n'était plus ces reflets bleu pâle et éclairés, constituant ce doux revêtement des plaines et cet agréable et délicat mélange qui forment à la terre habitée une enceinte perceptible où l'imagination, comme les regards, se repose et s'arrête. Là, l'éther indiscernable laissait la vue errer dans l'immensité informe ; au milieu de l'éclat du soleil et des glaciers étincelants, nous croyions chercher des mondes que l'homme n'a jamais entrevus, et par-dessus l'atmosphère embrasée des feux mourants du jour, pénétrer des régions qui s'étaient comme dérochées jusqu'alors à l'admiration des mortels.

Insensiblement, des vapeurs s'étaient dégagées des glaciers et avaient formé sous nos pieds des nuages rouge feu. Le scintillement éblouissant des neiges ne fatigua plus nos yeux, et quoiqu'il conservât sa pureté, le ciel devint plus sombre encore et plus profond. Un brouillard couvrit les Alpes ; seules, de cet océan de vapeurs, sortaient quelques cimes isolées aux flancs abrupts et déchirés, des flots d'une neige éclatante, retenus dans les fentes de leurs aspérités, rendaient le granit plus noir et plus sévère. Sur ces brumes amoncelées par le vent, creusées et soulevées en ondes immenses, émergeait le dôme neigeux et inébranlable du Mont-Blanc. Tout à coup, dans leurs abîmes, deux points apparurent, et, s'élevant rapidement, vinrent droit à nous : c'étaient deux aigles au vol hardi et d'une puissante envergure ; leurs ailes étaient humides et leur air farouche. Ils croyaient peut-être rencontrer, pour les aiglons qu'ils avaient laissés tout affamés dans leur aire inaccessible, une proie qu'ils avaient vainement cherchée durant le jour. Mais, à la vue de plusieurs hommes décidés, ils poussèrent un cri rauque et sinistre ; rebroussant chemin, ils disparurent ensuite dans les nuages. Leur cri fut vingt fois répété, par des sons saccadés, sans aucun prolongement et semblables à autant de plaintes sauvages et isolées dans le silence universel. Puis, tout

retra dans une complète accalmie, comme si le son lui-même eût cessé d'être et que la propriété des corps sonores se fût effacée de l'univers. Un silence aussi absolu est inconnu dans les vallées tumultueuses ; ce n'est que sur les pics sourcilieux que règne cette solennelle tranquillité, que nulle langue n'exprimera jamais, et que l'imagination même la plus vive ne saurait concevoir. (DE SENANCOURT.)

(1) *Étaient* sous-entendu.

J. O. C.

**DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.**

(Corrections à faire dans les *Difficultés orthographiques* de la livraison précédente.—Page 82, 2<sup>d</sup>e colonne, ligne 6 : lire *réduire* au lieu de *rende* ; même page, même colonne, ligne 15 : écrire *dans* au lieu de *dens* : ligne 32 : écrire *bourreaux* au lieu de *bourreaux*.)

I.

Cet avocat, ce médecin a de l'*acquis*, beaucoup d'*acquis*.

[ACADÉMIE.]

Ce n'était que pour la forme et par manière d'*acquis*.

]BOSSUET.]

Je ne puis pas me vanter d'avoir *acquis* un seul ami.

[FÉNELON.]

C'est dans l'état de floraison que les plantes ont *acquis* toute leur beauté.

[BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.]

C'est votre illustre mère à qui je veux parler.

[RACINE.]

Vous le prenez sur un ton un peu *acré*.

]BESCHERELLE.]

Cette personne a l'humeur un peu *acré*.

L'*acre* est une mesure de superficie employée en divers pays, et d'une valeur différente suivant les localités.

Enfin, lorsqu'il ne manquait plus rien aux qualités du poursuivant d'armes, il était *admis* aux honneurs de la chevalerie.

[CRATEAUBLIAND.]

La mort de Séleucus m'a vengé à  *demi*.

[CORNEILLE.]

Idoménée régla sa table, où il n'*admit* que du pain excellent, du vin du pays.

[FÉNELON.]

Recommandez à la blanchisseuse de bien *aiguiser* son linge.

Il ne faut qu'un homme de bonne humeur pour *égayer* toute une compagnie.

[TRÉVOUX.]

L'emploi d'une gousse d'*ail* est d'une prescription très absolue pour tous les bouillons de potage ou de cuisine.

[Néophysologie du goût.]

Que la désolation des villes et des provinces *aille* attendre votre clémence.

]MASSILLON.]

Cette personne est excessivement sobre ; jamais elle ne prend de liqueur, pas même de l'*ale*. (on écrit aussi *aille*).

L'*aille* de la chauve-souris est membranée et allongée.

]BESCHERELLE.]

Jamais un chanter *ailé* n'y porte sa cadence.

]ET. LAMBERT.]

Les deux navires se sont *hélés* en même temps.

]POITVIN.]

C'était un homme d'esprit, *aimant* l'étude et la compagnie des savants.

La Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme à son sol par un *aimant* invincible.

]CHATEAUBRIAND.]

II.

L'éléphant a plus d'*acquis* que les autres animaux, parce qu'il est plus à portée d'*acquérir*.

]BUFFON.]

Il ne peut plus rien exiger de moi, j'ai son *acquit*.

]LAVEAUX.]

L'argent que m'a coûté Mentor m'a *acquis* le plus cher et le plus précieux des amis que j'aie sur la terre.

]FÉNELON.]

J'ai dû cette vengeance à qui m'a mise au jour.

]CORNEILLE.]

Le bonheur appartient à qui fait des heureux.

]DELILLE.]

Les pommes, les poires et les fruits sauvages sont *acres* lorsqu'ils ne sont pas mûrs.

]RICHARD.]

L'étendue de la province de Québec est de cent vingt millions sept cent soixante-quatre mille six cent cinquante et une *acres* (120,764,651).

Caron *admit* dans sa barque le jeune Grec.

]FÉNELON.]

Du temps que les bêtes parlaient, les lions entre autres voulaient être *admis* dans notre alliance.

]LA FONTAINE.]

Vous ne voyez qu'à  *demi* ce que vous êtes.

]MASSILLON.]

Dieu ! quel *air* frais et pur inondait ma poitrine !

]C. DELAVIGNE.]

Vous verrez de quel *air* la nature a dessiné sa personne.

]MOLÈRE.]

L'*air* va bien aux paroles,

]ACADÉMIE.]



Deux *aires* différentes décrites en temps égaux sont égales.

[LILOUVILLE.]

Quelle *aire* de vent devons-nous tenir ?

[CHATEAUBRIAND.]

Les gerbes ont été placées dans l'*aire*.

L'aigle construit son *aire* dans les lieux les plus élevés.

La naissance de Jésus-Christ est l'*ère* des Chrétiens, et la fuite de Mahomet est l'*ère* des mahométans, appelée ordinairement l'hégire.

Le bonheur de l'empire est toujours agité ;  
Il *erre* à la merci de sa propre inconscience.

[RACINE.]

Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline.

[MOLIÈRE.]

Un pauvre *hère* qui montre la musique à sa pupille.....

[BEAUMARCHAIS.]

J. O. C.

### Phrases à corriger.

1. Durant cinq mois, ce martyr de la plume dut rester enfermé dans une chambre noire.

2. Mais tout jeune qu'elle soit, la littérature canadienne est pleine de promesses, et nous aurons droit d'en être fier, quand elle sera parvenue à maturité.

3. On ne peut nier qu'il a fait un grand pas en substituant les études historiques à la littérature légère.

4. On croirait que M.\* \* pourrait peut-être mieux qu'un autre, se passer du lustre des aïeux.

5. Un trait nous donnera une idée de cette foi énergique qui devait passer toute entière à ses descendants.

6. Est-il un coin de l'Amérique du Nord où elle (la ballade : " Un Canadien errant ") n'a pas été chantée ?

7. Il paraît qu'une fois enrégimenté dans " l'armée du salut " on se sent soudain absout !

8. Quel que soit l'épithète dont on le décore, quelques soient les adjectifs dont on l'entoure, un droit ainsi acquis restera, aux yeux de tous, un vol et une oppression.

9. Dans plusieurs fermes, on commet l'erreur de garder beaucoup plus d'animaux qu'on en peut entretenir.

10. Les médecins craignaient que sans cela il n'aurait pu supporter l'opération.

11. Aussi sobre et vertueux qu'intelli-

gent on se demande, quand on le connaît, s'il a des défauts.

12. C'est à eux d'ailleurs qui ont perdu la province à la sauver.

13. La santé de M.\* \* \* est alarmante. Ses amis ne nient plus que son état est critique.

14. Les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois montrent que nous avions dix fois raison.

15. Parmi les institutions charitables dont Montréal est rempli, nous n'en connaissons pas de plus admirable que celle des Sourds-Muets.

16. Sous un autre nom, elle ( l'Université Laval ) est autant vieille que le pays, autant que lui vénérable.

17. Ces pauvres êtres que la nature a fait si malheureux naissent ici à la vie de l'intelligence et du cœur !

18. Nous nous sommes toujours efforcé d'opposer la littérature malsaine par des lectures morales ; l'erreur par la vérité.

19. Combien de milles Cook a-t-il parcouru dans son premier voyage autour du monde ?

20. A\*ne fait jamais de compliments ; cependant les plus avides de louanges mêmes l'aiment et le recherchent.....

21. Personne ne s'est douté que la princesse impériale de Prusse est venue exprès à Paris, l'année dernière, pour voir le salon de peinture.

### Corrections.

1..... ce martyr.....

2. Mais toute jeune.....

3..... qu'il n'ait fait ou qu'il ait fait.....

4..... pourrait mieux qu'un autre.....

5..... tout entière.....

6..... n'ait pas été chantée ?

7..... absous.

8. Quelle que soit l'épithète..... quels que soient les adjectifs.....

9..... qu'on n'en peut entretenir.

10..... il n'eût pu.....

11. Cet homme est aussi sobre et vertueux qu'intelligent, et l'on se demande.....

12..... de la sauver.

13..... que son état ne soit ou soit critique.

14..... qui se sont déroulés, et mieux qui se sont passés.....

15. Parmi les institutions de charité.....

- 16..... est aussi vieille que le pays  
 .....  
 17..... que la nature a faits .....  
 18..... d'opposer des lecteurs morales à  
 la littérature malsaine, la vérité à l'erreur.  
 19..... a-t-il parcourus.....  
 20..... même.....  
 21..... ne soit venue.....

J. O. C.

**PROBLEMES DIVERS.**

I. La somme de \$475 a rapporté \$142.50 d'intérêt en 5 ans. Quel était le taux par cent ? [L'Enseignement primaire].

Réponse : 6 o/o.

Solution :

En représentant par  $x$  le taux demandé, nous aurons, d'après la règle d'intérêt, l'équation

$$\frac{100}{5x} = \frac{475}{142.50}$$

Ou  $2375x = 14250$  ;

D'où  $x = \frac{14250}{2375} = 6 \text{ o/o}$ ,

taux demandé.

II. A a emprunté le 15 février 865 fr. 50, à 4½ o/o l'an. Il rembourse capital et intérêt le 12 novembre de la même année. Combien a-t-il payé (année civile) ? [L'Éducateur].

Réponse : fr. 894.38.

Solution :

$$\frac{\text{Fr. } 865.50 \times 4\frac{1}{2}}{100} = \text{fr. } 38.94.....$$

intérêt que rapporteraient fr. 865.50 à 4½ o/o pendant 1 an.

Du 15 fév. au 12 nov. il s'est écoulé 8 mois et 27 jours, ou 8.9 mois. Alors

$$\text{Fr. } 38.94 \times 8.9 = \text{fr. } 28.88.....$$

12  
 intérêt qu'a rapporté la même somme pendant 8 mois et 27 jours.

Fr. 865.50 + fr. 28.88 = fr. 894.38, somme payée.

III. Combien coûtera un parquet de 5m,47 de longueur sur 4m,50 de largeur, à 6 fr. 50 le m² ? [L'Éducateur].

Réponse : Fr. 159.96.

Solution :

$5.47 \times 4.50 = 24.61...$  mètres carrés, surface du parquet.

$24.61 \times \text{fr. } 6.50 = \text{fr. } 159.96...$ , coût du parquet.

IV. Que vaut actuellement un billet de 680 fr., payable à 90 jours de date, le taux de l'escompte étant de 4½ o/o l'an, frais compris (escompte en dehors, année civile) ? [L'Éducateur].

Réponse : Fr. 670.23.

Solution :

$$\frac{\text{Fr. } 680 \times 5\frac{1}{4}}{100} = \text{fr. } 39.10, \text{ escompte}$$

pour 1 an.

90 jours = le ¼ d'un an : alors

$$\frac{39.10 \text{ fr.}}{4} = \text{fr. } 9.77, \text{ escompte}$$

pour 90 jours.

680 fr. — 9.77 fr. = 670.23 fr., valeur actuelle du billet.

V. Un tas de foin mesure 8m,60 de longueur, 4m,50 de largeur et 3m,80 de hauteur. Après l'avoir payé en bloc 900 fr., on le revend en détail à 7 fr. le m³. Que gagnera-t-on si on a eu 18 fr. 50 de frais ? [L'Éducateur].

Réponse : Fr. 110.92.

Solution :

$8.60 \times 4.50 \times 3.80 = 147.06$  mètres cubes, capacité du tas de foin.

$147.06 \times \text{fr. } 7 = \text{fr. } 1029.42$ , somme que rapportera la vente du foin.

$\text{Fr. } 1029.42 - \text{fr. } 18.50 = \text{fr. } 1010.92$ , rapport de la vente, déduction faite des frais.

$\text{Fr. } 1010.92 - \text{fr. } 900.00 = \text{fr. } 110.92$ , gain à réaliser.

VI. Deux parquets de forme carrée ont ensemble une superficie de m² 95, 93 ; placés l'un à côté de l'autre (bout à bout) ils auraient une longueur totale de m. 13, 5 ; quel est le côté de chacun d'eux ? [Examens d'Etat de Neuchâtel].

Réponse : côté du petit carré, m. 5.2 ; côté du grand, m. 8. 3.

Solution :

Soit  $x$  = la longueur du grand carré ;

Alors 13.  $5-x$  = la longueur du petit carré.

D'après les données du problème,

$$x^2 + (13.5-x)^2 = 95.93,$$

$$x^2 + 182.25 - 27x + x^2 = 95.93,$$

$$2x^2 - 27x = -86.32,$$

$$x^2 - \frac{27x}{2} = -43.16;$$

$$\text{D'où } x = \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{729}{16} - 43.16},$$

$$= \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{729 - 690.56}{16}},$$

$$= \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{38.44}{16}},$$

$$= \frac{27}{4} + \frac{6.2}{4},$$

$$= \frac{27 + 6.2}{4} = 8.3 \text{ et } 5.3.$$

La première de ces deux valeurs de  $x$  étant la seule qui satisfasse aux conditions du problème, nous aurons, pour longueur du grand carré, 8<sup>m</sup>.3, et pour longueur du petit carré, 5<sup>m</sup>.2.

J. O. C.

## TRIBUNE LIBRE.

**Antoine de Lamothe de Cadillac.**

L'article de M. Bodard et la lettre de M. Rameau, publiés dans la *Revue Canadienne*, m'ont rappelé que j'avais commencé, depuis longtemps, à réunir des notes sur Lamothe de Cadillac. Quoique bien incomplètes, elles ne seront peut-être pas inutiles à ceux qui voudront écrire la vie du fondateur du Détroit : elles pourront, dans tous les cas, être continuées et com-

plétées. C'est dans ce but que je les donne ici.

1687.—La date la plus ancienne où je trouve le nom de Lamothe dans nos archives, est celle de son mariage. Il eut lieu à Québec, le 25 juin 1687, comme M. Tangway l'a indiqué dans son *Dictionnaire Généalogique*. On ne peut avoir aucun doute sur l'identité des personnes.

Voici, d'ailleurs, l'acte du mariage, extrait des registres de la paroisse de Québec :

“ Le vingt cinquième iour du mois de  
 “ Juin de l'année mil six cent quatre  
 “ vingt sept après les fiançailles et la  
 “ publication de deux bancs de mariage,  
 “ — ayant obtenu dispense du troisième  
 “ de Monsieur de Bernieres vicairer ge-  
 “ neral de Mgr levesque de quebec, — le  
 “ 1er a esté publié le 22 et le second le  
 “ 24 du present mois, d'entre antoine de  
 “ la mothe, escer Sr de cadillac de la  
 “ ville du port royal en l'acadie — aagé  
 “ environ de 26 ans fils de M. Jean de la  
 “ mothe, Sgr. du dit lieu, de cadillac, de  
 “ launay et de Montet conseiller au par-  
 “ lement de Tolose et de dame Jeanne  
 “ de malentant ses pere et mere, actuel-  
 “ lement (?) de la d. ville, d'une part, et  
 “ de marie-therese guyon fille de de-  
 “ funct denys guyon, bourgeois de cette  
 “ ville, et d'elizabeth boucher ses pere  
 “ et mere, d'autre part, aagée environ de  
 “ dix sept ans et ne s'estant decouvert  
 “ aucun empêchement, j'ay François  
 “ Dupré curé de cette eglise paroissiale  
 “ — les ay solennellement mariés et don-  
 “ né la benediction nuptiale—en presen-  
 “ ce des Tesmoins sousignés, les Srs  
 “ barthelemi desmarx (Desmarais ?) mi-  
 “ chel denys guyon Jacques guyon,  
 “ denys le maistre, lesquels avec l'es-  
 “ poux et l'epouse ont signé

	LAMOTHE LAUNAY
	MARIE THERESE GUYON
	JACQUES GUYON
FRANÇOIS DUPRÉ	MICHEL GUYON
	DENIS LEMAISTRE ”

On remarquera l'orthographe de la signature du future époux. Il faut donc écrire *Lamothe* et non *La Mothe*, comme l'on fait généralement.

Le surnom de *Launay* porte à croire qu'Antoine était un des cadets de la famille, et qu'il se sera appelé Cadillac après la mort d'un frère aîné.

Le mariage fut célébré, mercredi, le lendemain de la fête de St. Jean-Baptiste, laquelle était chômée à cette époque.

La mention des fiançailles, qui ne peuvent être que les fiançailles solennelles, nous permet d'ajouter que l'usage de cette cérémonie s'est conservé longtemps dans l'Eglise du Canada.

La simple indication de la ville de Port-Royal, ou mieux, l'absence de titre fait supposer que Lamothe n'avait à cette époque aucune charge, ni civile ni militaire. Il serait venu en Acadie pour son propre compte. Lefait, cependant, demande à être vérifié.

L'âge que suppose M. Rameau se trouve confirmé par l'extrait donné ci-dessus.

Le père de l'épouse était le quatrième fils de Jean Guyon du Buisson, qui avait fait partie de la petite colonie de Giffard.

Pendant que ses frères s'établissaient à la campagne — à Beauport, à Château-Richer, à Ste-Famille de l'île d'Orléans

— il semble avoir toujours demeuré à Québec, ainsi que son frère, Michel du Rouvray. Il s'était acquis une honnête fortune, car, à sa mort, il possédait une maison en pierre avec un terrain considérable, sur la rue St-Pierre, sans compter deux fermes de quatre arpents de front chacune, situées à la côte de Lauson. (*Archives de la Prévôté de Québec.*) Des dix enfants que lui donne le *Dictionnaire Généalogique*, quatre seulement vivaient en 1689 : Jacques, François, Thérèse et Joseph. (*Archives de la Prévôté de Québec.*)

Je ne vois pas qu'il ait pris aucun surnom de terre, comme ses frères ; mais son fils aîné s'appela, plus tard, Sieur du Fresney.

Quoiqu'il ne soit désigné que par le titre, relativement modeste, de bourgeois, je crois qu'il occupait dans la société de Québec une position respectée. M. Chartier de Lotbinière, lieutenant-général en la Prévôté de Québec, avait assisté à son mariage et voulut, plus tard, être le parrain de Thérèse.

Celle-ci avait fait son éducation chez les Ursulines. (*Les Ursulines de Québec*, t. 1, p. 333.)

A l'époque de son mariage, elle était âgée de seize ans, et se trouvait orpheline depuis près de deux ans, ayant eu le malheur de perdre presque en même temps son père et sa mère.

De ses trois frères, vivants en 1689, l'aîné, du Fresney se maria un an après elle, c'est à dire aussitôt qu'il eut atteint

sa majorité, et il devint le tuteur des autres. Il s'établit à Québec ; il eut une nombreuse famille ; mais ses enfants moururent presque tous en bas âge.

François mourut jeune : lui, sa femme, ses cinq enfants, tous étaient morts au commencement de 1703.

Joseph avait un caractère décidé et avide d'aventures. On ne voit pas qu'il se soit marié. A l'âge de 20 ans, il se fait émanciper (*Conseil Supérieur*, 30 juin 1693.) L'âge de majorité, comme tout le monde le sait, était fixé à vingt-cinq ans.

Mais on peut dire, sans jeu de mot, qu'il était déjà très émancipé. On le trouve dans la compagnie des deux De Niort de la Noraye, jeunes gens notoirement joueurs et dissipateurs. Au commencement de janvier 1694, on leur reproche, entre autres escapades, d'avoir, en compagnie de Le Moyne de Martigny et de Denis Juchereau de la Ferté, fait tapage nocturne dans les rues de la basse-ville de Québec, cassé les vitres et enfoncé les portes qui n'étaient pas protégées par les volets et les armatures de fer nécessaires à cette époque. Plus tard, en 1707, il fut accusé "d'être entré avec les Anglais dans des négociations contre le service de Sa Majesté" ; mais le Conseil Supérieur le renvoya absous. (*Registres criminels*, 1706-20.)

C'est la dernière mention que je trouve de Joseph Guyon.

Qui était François Guyon, le corsaire, dont parle M. Rameau ?

Est-ce François III, le frère de Marie Thérèse, et par suite, le beau-frère de Lamothe ?

La question reste à éclaircir. Mais il n'est pas impossible que les deux futurs beaux-frères se soient rencontrés dans leurs hardies expéditions sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; c'est à cette rencontre qu'il faudrait faire remonter la résolution prise par Lamothe de venir se marier à Québec.

L'oncle de François III, Michel Guyon de Rouvray, était "charpentier de navires." Je vois qu'il a construit plus d'un bâtiment pour la pêche et le commerce du golfe. Il a dû bien naturellement, en fournir à son neveu. D'ailleurs, c'est peut-être dans ses chantiers, au récit animé des exploits des vieux loups de mer, que François aura trouvé sa vocation de marin.

Il est certain qu'après 1690, quelques-

uns des marchands de Québec armèrent leurs bâtiments en corsaires.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que plusieurs membres de la famille Guzyon ont porté le nom de *François*, entre autres, si je ne me trompe, un cousin de François III, qui a été en même temps le bis-aïeul de Louis Olivier Gamahe. Celui-ci a, sans doute, puisé dans le récit des exploits de son parent, ascendant ou collatéral, le goût de la vie d'aventures qui l'a rendu célèbre.

1688.—Le 23 juillet (*Titres des seigneuries*, p. 328), M. Lamothe obtint la concession d'une seigneurie qui comprenait l'île du Mont-désert, aujourd'hui dans l'état du Maine. Comme l'acte de concession est daté de Montréal, faut-il conclure que Lamothe y était venu trouver M. de Denonville, après être descendu à l'Acadie avec sa femme, l'été précédent ? N'a-t-il pas, au contraire, demeuré à Québec dans sa nouvelle famille, attendant une occasion favorable de se distinguer ?... Dans tous les cas, M. de Denonville, dans un considérant très laconique, dit que le concessionnaire demeurait à l'Acadie. Remarquons, en passant, que le gouverneur ne donne à cette concession aucun des motifs ordinaires de zèle pour la religion ou de services rendus au roi.

1689. — Lamothe toujours "résidant à Port-Royal," est encore à Québec au mois de juillet. Il paraît devant la cour de la Prévôté pour obtenir le partage de la succession de son beau-père. Jacques, en son nom et comme tuteur de ses deux frères, y aurait consenti assez volontiers ; mais François réclama énergiquement, menaçant de faire annuler les procédés aussitôt sa majorité atteinte : il avait alors vingt-trois ans (*Prévôté de Québec*, 2 juillet 1689).

L'affaire fut portée au Conseil Supérieur, qui conseilla un arrangement à l'amiable. Cette haute cour, quoique très sévère à l'égard des titres et qualités que prenaient ses justiciables, qualifie Lamothe d'*Ecuyer*, et sa femme de *Demoiselle*. En revanche, elle ne fait mention d'aucun titre militaire.

Le 11 juillet, Lamothe est encore à Québec. Mais il dut en partir bientôt après, puisque, d'après M. Rameau, il a été employé par M. de la Caffinière pour servir de guide et de pilote à son escadre sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Il a pu se rendre à Port-Royal assez vite pour rencontrer M. de la Caffinière, qui ne dut y arriver que vers la fin de septembre.

1690.—Lamothe doit être en France, d'après M. Rameau. Denonville, dans un Mémoire présenté en janvier, dit : "M. Perrot (l'ancien gouverneur de l'Acadie) connaît bien toute cette côte, ainsi que le Sieur de Villebon, qui est présentement à La Rochelle avec *un homme appelé Lamothe*, lesquels tous ont été souvent à Boston et à Manatte."

J'ai un peu hésité à reconnaître dans cette indication dédaigneuse le gentilhomme à qui M. de Denonville avait lui-même accordé la seigneurie du Mont-désert. Mais je me suis aperçu que je n'avais sous les yeux que des extraits, et non le texte du Mémoire. (*Documents relating, etc.*, t. IX, p. 446.)

M. de Lagny, dans une lettre à Pontchartrain (*Documents relating, etc.*, t. IX, p. 659), dit positivement que Lamothe revint en France en 1689.

1691—Au mois de janvier, il poursuit à Québec Gervais Beaudouin, chirurgien, qui avait acheté, par indivis, sa part dans la maison de la rue St-Pierre, pour la somme de 2000 livres.

Je n'ai pu constater s'il agissait par procuration ou s'il était présent. Dans ce dernier cas, il a dû arriver à Québec dans l'automne de 1690.

Dans une *liste de l'avancement des officiers*, copiée à Paris, mais dont je n'ai pu contrôler l'exactitude, je vois que, cette année 1691, il était simple lieutenant.

Pontchartrain écrit à Frontenac, avril 1692, que le roi approuve le projet de faire passer Lamothe en France, pour recevoir de sa bouche des renseignements sur l'expédition contre Boston. Le gouverneur avait dû faire part de son projet dans l'automne de 1691. C'est à cette date, au plus tard, que nous devons fixer les premiers rapports, de confiance d'un côté, de fidélité de l'autre, qui s'établirent entre Frontenac et Lamothe.

Par les qualités et les défauts, personnel ne pouvait mieux que ce dernier continuer l'œuvre de La Salle. M. de Frontenac le poussa vite sur la voie qu'avait suivie l'infortuné normand : avec quel succès pour lui et quel profit pour nous ? il est assez difficile de le dire maintenant.

1692.—Au baptême de son fils aîné

Antoine, 26 avril, il est qualifié "Lieutenant dans les troupes de la marine."

Il passe en France d'après l'ordre du roi.

1693.—C'est à cette date qu'il faut placer, je crois, le Memoire dont M. Rameau parle, et qui a été publié par extraits dans le *Documents relating, etc.* La carte et l'attestation de Franquelin confirment cette supposition.

Le 1 mars, Lamothe reçoit du roi des lettres confirmatives de la charge de lieutenant, qu'il ne tenait jusque-là que du gouverneur. Quelques jours plus tard, Louis XIV fait écrire à Frontenac de lui donner le commandement des bateaux qui devaient être construits sur les lacs.

Lamothe arrive à Québec, très probablement au commencement de l'été.

1er Janvier 1694—Il est nommé garde-marine (1) et il en reçoit le brevet le 10 avril suivant. (*Liste de l'avancement, etc.*) D'un autre côté, il avait dû être, ou il fut bientôt nommé capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. Dès le 5 mai, M. Hertel est désigné comme enseigne de cette compagnie. (*Registre des baptêmes, etc., de Québec et de Montréal.*)

Il ne faut pas croire que le premier grade fût inférieur au second. Il semble, au contraire, qu'on n'y arrivait au premier que par le second, quand on n'avait pas eu l'avantage de passer par l'académie préparatoire, et qu'on était destiné à commander des bâtiments, comme c'était le cas pour Lamothe (2).

(1) Louis XIV institua, en 1682, des académies de gardes-marines. Le dessein que le Roy se proposa... "était de former de braves et d'habiles officiers de marine. Ils devaient être tous gentils-hommes ; mais on y reçut depuis des jeunes gens d'honnête condition et vivant noblement. Le Roy leur donna des maîtres d'écriture, de dessin, de mathématiques, de fortification, d'hydrographie, des maîtres à danser, des maîtres d'escrime et pour l'exercice de la pique. Les gardes embarqués sur les vaisseaux y servent comme soldats, et en font toutes les fonctions sans aucune distinction."—(*Histoire de la Milice Française*, par le P. Daniel, t. 2, p. 713).

(2) En général, les charges de la marine étaient plus difficiles à obtenir que celles de l'armée de terre, et ceux qui les remplissaient avaient le pas sur les officiers de même nom dans l'armée. Ainsi, marchaient de pair, par ordre d'ancienneté de leurs commissions, "les colonels d'infanterie et les capitaines de vaisseaux,..... les lieutenants colonels d'infanterie et les capitaines de fré-

Au mois de septembre, il accompagne M. de Frontenac à Montréal. C'est là qu'il est choisi par ce dernier pour aller à Michilimakinac relever M. de Louvigny de son gouvernement. (*Documents relating, etc.*, t. IX, p. 584.)

En communiquant la nouvelle de cette faveur à un sien ami, Lamothe fait, du gouverneur, des éloges qui rappellent ce mot prêté à Madame Sévigné : "Il faut avouer que nous avons un grand roi !"

A Michilimakinac, Lamothe devait avoir l'œil, d'un côté, sur les nations supérieures, comme on disait alors, et de l'autre, sur les agissements des commerçants anglais.

Il est inutile d'entrer dans les détails de son administration, qui sont assez connus. Elle ne dura que du mois de septembre 1694 à la fin du mois d'avril 1697, où il descendit à Québec avec un parti considérable de sauvages et de canots marchands.

Je n'ai pas l'intention d'examiner ici jusqu'à quel point il avait profité de sa position pour faire le commerce des pelletteries en contrebande ; mais je crois que les accusations qui s'élevaient de plusieurs côtés contre lui engagèrent M. de Frontenac à le remplacer par M. de Tonti le jeune. Ces accusations furent bientôt portées au Conseil Supérieur. Le procès qui s'en suivit est intéressant à plus d'un titre ; j'en ferai connaître les principales phases.

H. A. V.

(A suivre)

## PROBLÈMES A RÉSOUDRE.

A Messieurs du *Journal de l'Instruction publique.*

Messieurs,

Voici quelques problèmes dont la solution offrira peut-être de l'intérêt aux amateurs de mathématiques. Je vous prie de

"gates légères, ... les capitaines d'infanterie et les lieutenants de vaisseaux, etc." — (*Histoire de la Milice, etc.*, t. 2, p. 710.)

Ce passage explique le problème, assez singulier à première vue, que de vieux capitaines de l'infanterie aient reçu comme récompense le brevet de lieutenant, et même de simples enseignes de vaisseaux.

vouloir bien les proposer aux abonnés de votre journal.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre, etc.,

JOSEPH CUROTTE.

Village St-Jean-Baptiste, mars 1883.

1. Deux hommes, A et B, conviennent de creuser un puits en 10 jours ; mais, après avoir travaillé ensemble pendant 4 jours, B se charge de terminer l'ouvrage ; ce qu'il fait en 16 jours. Combien de temps aurait-il fallu à A pour creuser seul le puits en entier ? (GREENLEAF.)

2. A et B entrèrent en société et gagnèrent \$200. 6 fois les fonds accumulés (capital et profit) de A égalent 5 fois le capital primitif de B ; et 6 fois le profit de B excèdent le capital primitif de A de \$200. On demande quelles étaient les mises de chacun. (GREENLEAF.)

3. Un garçon, à une foire, dépensa son argent à acheter des oranges. S'il eût eu cinq oranges de plus, elles lui auraient coûté un demi-centin de moins ; et s'il en eût eu 3 de moins, il aurait payé chacune d'elles un demi-centin de plus. Combien a-t-il dépensé de centins, et combien a-t-il acheté d'oranges ? (GREENLEAF.)

4. A et B peuvent faire un ouvrage en 6 jours, A et C en 8 jours, et B et C en 12 jours. En combien de jours chacun d'eux pourrait-il faire le même ouvrage en travaillant seul ? (GREENLEAF.)

5. Un train allant de Boston à New-York éprouva un accident qui a réduit sa vitesse de  $\frac{1}{3}$  de ce qu'elle était auparavant, et il se trouve, par conséquent, en retard de 5 heures. Si l'accident fût arrivé 60 milles plus près de New-York, le train n'aurait été en retard que d'une heure. Quelle était la vitesse du convoi avant l'accident ? (GREENLEAF.)

6. A et B courent l'espace d'un mille. A donne à B une avance de 44 verges et gagne sur lui 51 secondes ; ensuite il lui donne une avance de 1 minute et 15 secondes, alors B l'emporte sur lui de 88 verges. En combien de minutes chacun peut-il courir un mille ? (GREENLEAF.)

## LECTURE POUR TOUS.

### VARIÉTÉS.

Voici une statistique intéressante concernant le clergé catholique de la Grande Bretagne et de ses colonies.

L'Angleterre et le pays de Galles comptent à l'heure qu'il est, 17 archevêques et évêques en fonctions, et 4 en retraite.

Le nombre des prêtres s'est élevé l'année dernière de 2036 à 2112. Il existe 1190 lieux consacrés à la prière (églises, chapelles, stations), où la messe se dit journellement.

L'Ecosse compte 6 archevêques et évêques. Il y a 306 prêtres et 295 églises ; ce qui donne une augmentation sur l'année précédente de 11 prêtres et de 9 lieux consacrés au culte.

L'Irlande compte 4 archevêques et 24 évêchés.

Les colonies et leurs dépendances possèdent 7 archevêchés, 39 évêchés, 35 vicariats et 9 préfectures apostoliques.

—La population catholique du diocèse de New-York est 600,000 âmes ; prêtres séculiers 262, réguliers 113, étudiants ecclésiastiques 68, églises 162, chapelles 47, couvents 36, un séminaire, collèges pour les garçons 4, avec 875 élèves ; académies pour les demoiselles 22 et 2,203 élèves ; académies d'enfants 4, avec 549 enfants. Ecoles paroissiales de garçons 531, élèves 15,285 ; pour les filles 56, élèves 18,562 ; il faut encore y ajouter : orphelinats de garçons et de filles, écoles industrielles, et on arrive à un chiffre très respectable.

Il y a 500,000 catholiques dans la ville de New-York, 384 prêtres, églises et chapelles 150.

La population catholique est de 40 070.

—La ville de Pittsburg forme aujourd'hui deux évêchés, celui de Pittsburg et celui d'Allaghang ; elle a 2 cathédrales, 22 églises, 10 grandes chapelles et de nombreuses institutions. Il y a en dehors de la ville 20 églises et un clergé de 100 prêtres. La population catholique est de 95,000 âmes.

—L'archidiocèse de Baltimore possède sept collèges catholiques.

—La population catholique de Philadelphie, Pen, est de 225,000.

—D'après les chiffres du dernier recensement américain, la population de la Louisiane est de 939,946 habitants, dont 454,954 blancs, 484,992 hommes de couleur ; le chiffre des blancs nés sur le sol, ayant l'âge voulu pour voter, est de 81,777 ; celui des étrangers ayant l'âge voulu pour voter est de 107,977.

La paroisse d'Orléans y figure pour 216,090 habitants, dont 158,367 blancs et 57,723 de couleur. Le nombre des hommes nés sur le sol, ayant l'âge voulu pour voter, est de 20,378 ; celui des étrangers de 19,018 ; celui des hommes de couleur de 14,003.

Ces chiffres font voir que le gouvernement français de la Louisiane n'a pas l'importance du groupe français du Canada.

—Suivant le *Journal des Fabricants de sucre* la production du sucre de betterave, en Europe, s'est élevée en 1882 à 1,920,000 tonnes, soit une augmentation de 137,500 tonnes sur l'année précédente. La fabrication des principaux Etats producteurs a été comme suit : Allemagne 675,000 tonnes ; Autriche-Hongrie 450,000 ; France 410,000 et Pologne Russie 275,000.

—On évalue à cinq milliards de piastres la valeur du bétail domestique dans le monde entier, et plus d'un tiers de ce bétail appartient aux Etats-Unis. La valeur annuelle des céréales dans le monde entier se chiffre à peu près par le même montant, et nos voisins en réclament les deux cinquièmes.

—Le capital et la dette consolidée des compagnies de chemin de fer des Etats-Unis est de \$6,314,199,787. Le coût total de la construction et du matériel roulant des chemins de fer exploités aujourd'hui est de \$5,577,696,931.

Le montant des recettes annuelles s'élève à environ \$22,000,000 et l'intérêt sur les bons atteint le chiffre de \$128,567,302. L'année dernière, ces compagnies ont payé \$449,565,021 pour l'exécution de différents travaux et \$23,344,200 en dividendes.

—La soie est produite par les différents pays qui la cultivent dans les proportions suivantes : Italie 37 p. c., Chine 36, France 3, Bengal 7, Japon 6, Espagne 2, Perse et Levant 4.

—Les naufrages de l'année 1882 se chiffrent par 1,779 navires perdus, repré-

sentant un tonnage de 631,326 tonnes. Comparée avec 1881, l'année dernière montre une diminution de 249. Les côtes de la Grande-Bretagne ont vu sombrer 576 navires, desquels 445 étaient anglais, 45 norvégiens et suédois, 32 allemands, 16 français et 8 danois.

La totalité des navires anglais perdus a été de 945, dont 226 étaient des steamers, représentant 163,914 tonnes ; les steamers perdus appartenant aux autres nations ont été de 96, représentant un tonnage de 57,037. Soit pour le tonnage total des pertes en steamers, de l'année 1882, 220,951 tonnes, 139 bâtiments ont coulé par suite de rencontre, 143 ont été abandonnés en mer et 10 ont péri par le feu.

Les pertes de vie pendant l'année dernière se sont élevées à 4,129, soit une diminution de 5 sur 1881.

Le blé perdu dans les différents naufrages de 1882 représente 24,105 tonnes, et le charbon 73,621 tonnes.

Durant les cinq dernières années la mer a englouti 20,763 personnes, passagers ou marins.

### LA RÈGLE DES LECTURES.

Nous vivons à une époque où, par suite des développements de la presse, la lecture est devenue un besoin si perpétuel et une habitude si répandue qu'elle exerce sur la plupart des hommes une influence prédominante. Il est donc important pour nous de connaître la règle à suivre dans le choix de nos lectures.

Au risque d'étonner beaucoup ceux qui pensent que la règle suprême en cette matière est de n'en avoir aucune, et sans oublier que c'est au directeur de conscience d'examiner et de résoudre les cas particuliers, nous voudrions montrer d'une manière générale, en suivant la voie tracée par N. S. P. le Pape dans sa récente encyclique aux évêques d'Italie, que notre devoir est, en premier lieu, de ne point nous permettre de mauvaises lectures ; et, en second lieu, de nous appliquer à faire de bonnes lectures.

« Ceux qui poursuivent l'Eglise d'une haine implacable, dit Léon XIII, ont pour habitude d'engager le combat par la voie de la presse et d'en user comme d'une arme puissante de destruction. De là, ce déluge de mauvais livres ; de là,



ces journaux dominés par un esprit de désordre et d'iniquité, dont les attaques violentes ne sont contenues ni par les prescriptions de la loi ni par les sentiments... Il s'agit donc de combattre avec soin l'influence d'un mal si grave, et qui prend de jour en jour une extension plus grande. Par des remontrances sérieuses et par des conseils pressants, il faut déterminer les fidèles à se tenir sur leurs gardes, et à observer très religieusement dans la lecture un choix prudent."

Trop de chrétiens, en effet, oublient qu'ils sont obligés de fuir les mauvais écrits comme les mauvaises compagnies, et il n'est pas rare de rencontrer, même dans les bibliothèques de familles honorables, un certain nombre de livres ou de publications qui mettent en danger la foi et les mœurs. Si, à côté de ces publications malsaines, vous voyez apparaître des ouvrages plus dignes de figurer en un tel lieu, vous ne serez pas longtemps sans vous apercevoir qu'ils sont ordinairement délaissés à leur place d'honneur, et qu'ils n'obtiennent pas les préférences des lecteurs.

— Mais ces livres ne me font aucun effet : je ne me souviens même plus de ce que j'ai lu. Telle est l'excuse ordinaire par laquelle les chrétiens inconséquents prétendent justifier leur témérité. — Vraiment ! répondit-on un jour à l'un d'eux ; mais pourriez-vous bien me dire ce que vous avez mangé il y a huit jours ? — Oh ! je ne m'en souviens plus. — Et cependant cela vous a nourri.

Ainsi les mauvaises lectures, lorsqu'elles ne provoquent pas de crises immédiates, agissent à la manière de ces aliments pernicious, de ces poisons lents qui détruisent peu à peu la santé, et qui agissent sourdement, mais sûrement, jusqu'à ce qu'ils aient produit la mort.

Vous dites que votre foi ne court aucun danger, malgré les sophismes élégants ou les attaques passionnées que vous prenez plaisir à parcourir chaque jour dans votre journal ou votre revue. Ne serait-ce point parce que votre foi n'a plus cette vigueur et cette intégrité qui rendent le vrai croyant profondément sensible à tous les outrages adressés à la religion !

Vous assurez que les peintures les plus risquées de vos romans n'excitent en votre âme aucune impression fâcheuse. Serait-ce parce que vous avez déjà

émoussé en vous ce sentiment de pudeur qui est la gloire et la sauvegarde des cœurs purs, parce que vous devenez à votre insu de plus en plus semblable aux tristes héros dont vous suivez si attentivement les exploits ?

De nombreux exemples, dont les tribunaux ont plus d'une fois à s'occuper, démontrent que ces soupçons ne sont pas injustes, et que les mauvaises lectures produiront tôt ou tard leurs funestes résultats.

C'est donc pour nous un devoir rigoureux, à moins d'une nécessité et d'une autorisation spéciales, de ne jamais lire ni garder aucun écrit capable de nuire soit à nous-mêmes, soit à ceux qui nous entourent.

Pour accomplir ce devoir, il est indispensable de prendre le goût des bonnes lectures, et de s'habituer à donner aux écrivains honnêtes l'attention et l'argent qu'on prodigue si follement aux apôtres de l'erreur ou du vice. Qu'on ne croie pas se condamner ainsi à rester un esprit étroit, à se renfermer dans un cercle très borné d'études monotones et peu attrayantes. Celui qui ferait sérieusement une semblable objection, n'aurait pas la moindre idée des richesses immenses que lui offre la saine littérature. Est-ce que saint Paul ouvrirait un horizon trop restreint aux premiers chrétiens, lorsqu'il leur traçait ce beau programme d'études et par conséquent de lectures : " Frères, tout ce qui est vrai, tout ce qui est chaste, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est édifiant, tout ce qui fortifie la vertu et relève le devoir : voilà ce qui doit être l'objet de vos pensées. " (Phil. IV, 8.) Est-ce que ce programme n'est pas réalisé, avec autant de variété que d'abondance, dans les bons écrits accumulés depuis tant de siècles et publiés encore chaque jour ? Oh ! soyons donc plus fiers de cet incomparable patrimoine, et n'allons pas attribuer aux impies le monopole du génie. Sachons d'abord estimer et goûter l'Écriture sainte qui réunit tous les genres de beauté et d'intérêt, et dont saint Jérôme disait : " Tout ce que nous lisons dans les livres divins est lumière et splendeur, même quand on s'arrête à la surface ; mais c'est au fond, dans la moelle, que sont cachés les grandes douceurs. "

Il suffit de rappeler aux chrétiens intelligents que les Pères de l'Église nous

ont laissé des œuvres innombrables, admirées par les critiques les plus hostiles à leur doctrine ; que nos grands classiques français du dix-septième siècle sont pour la plupart profondément religieux ; que notre temps, comme les autres âges de l'Eglise, a vu toute une floraison de livres bien capables de faire honneur à notre foi, et de continuer les traditions du génie chrétien ; que la bonne presse, stimulée par les encouragements de nos premiers pasteurs, ne cesse de lutter contre le torrent dévastateur de la presse impie, et de mettre à notre disposition, sous toutes les formes possibles, ce que notre curiosité serait tentée de chercher ailleurs, à l'exception du fruit défendu que nous ne devons pas même désirer. Quelle folie serait donc la nôtre, si nous allions entretenir les succès de ceux que nous devons combattre, si nous leur accordions les subsides que nous refusons ou que nous mesurons avec parcimonie aux défenseurs de notre cause !

Plaise à Dieu que tous les fidèles ouvrent enfin les yeux sur un si étrange abus, et qu'ils écoutent le pressant appel du Souverain-Pontife.

“ S'ils désirent sincèrement, dit Léon XIII, que les affaires religieuses et politiques soient florissantes, défendues par des écrivains de talent, qu'ils s'emploient à soutenir par leur libéralité ces œuvres de la presse et du talent, et que chacun y contribue dans la mesure de sa fortune. Il est, en effet, de toute nécessité qu'une assistance de cette nature soit prêtée à ceux qui se dévouent aux travaux de la presse, parce que sans cela tous leurs efforts ne peuvent avoir aucun résultat, ou ne produisent que des fruits médiocres et incertains.”

N'achetons donc et ne lisons que de bons livres, que de bons journaux ; et, non contents de nourrir notre âme de ce que la saine littérature a de plus pur et de plus fortifiant, faisons-nous, selon la limite de nos forces et de notre influence, les ennemis irréconciliables de la presse impie et immorale, les propagateurs dévoués de la presse honnête et religieuse.

— *Semaine religieuse d'Arras.*

## Les Insectes et leurs métamorphoses.

### I.

Les insectes ! il n'y a pas d'animaux que Dieu ait répandus avec une profusion plus grande à la surface du globe : l'air, le sol, les eaux, les bois en sont peuplés, et sur les glaces du pôle, alors que tout vestige de l'homme et des animaux a disparu, l'insecte se montre encore, pour représenter la vie dans ces froides régions de la mort.

Dieu ne s'est pas contenté d'en multiplier les légions, il a soigné avec une prédilection particulière ces organisations qui nous paraissent si chétives.

Le système digestif d'un insecte est aussi compliqué, il est plus compliqué que le nôtre : une bouche avec lèvres, mâchoire, langue et palpes, des glandes salivaires, un jabot, deux ou trois estomacs, un foie beaucoup plus élégant que le nôtre, et le reste.

Un œil sans égal, que dis-je ? chacune des facettes de l'œil d'un insecte est un œil à part. Celui de la fourmi en a 50, celui du sphynx 1,300, celui de la mouche commune 4,000, celui du hanneton 8,800, celui des libellules 12,500, celui du papillon 17,300, celui d'un petit coléoptère du genre mordelle 20,000.

Que sont, à côté de cela, nos pauvres yeux bleus, bruns, noirs, gris, ou verts ?

Nous nous vantons parfois de la puissance de nos muscles..... un hanneton pourrait bien rire de nous ! Un homme tirant des deux mains au dynamètre produit un effort d'environ 55 kil. Nous ne tirons pas même l'équivalent de notre poids. Un hanneton, attelé par la queue, tire 14 fois son propre poids. A proportion gardée, un cheval devrait tirer 25,000 kil. Une puce, dont la taille n'excède pas 2 millimètres, fait des bonds d'un mètre. Relativement, un lion devrait faire des bonds d'un quart de lieue ; l'homme devrait sauter 750 pieds. La cigale redit au fond de son terrier son petit chant monotone ; on l'entend à 108 mètres. Si la voix de l'homme avait avec son poids le même rapport que celle de la cigale, nous nous ferions entendre de Paris à Constantinople, et le malheureux assez imprudent pour éternuer chez lui, serait immédiatement enseveli sous les décombres de sa maison.

Nous n'aimons guère la musique du grillon ou de la cigale... mais ils nous

le rendent bien. Lebel assure que, pour débarrasser un appartement de ces petits chanteurs, il suffit d'y installer une épinière ou un clavecin et d'en jouer. Le grillon n'y tient pas et s'exile. Mozart faisait fuir d'horreur... un grillon !...

Nous avons construit les pyramides... C'est fort beau ! la plus haute a environ 70 fois la taille d'un homme. Or, une fourmi, la termitte lucifuge, se construit un palais qui a mille fois sa taille, et le dôme est assez fort pour que le taureau sauvage et les buffles s'y établissent en vedette et, de cette hauteur, comme d'un observatoire, regardent par-dessus les hautes herbes de la plaine, si le lion ou la panthère ne menacent point le troupeau. En vérité, ne faisons pas les fiers !

A d'autres points de vue, l'insecte l'emporte encore ! N'avons-nous pas mis en œuvre toutes les ressources de l'art et de l'industrie, pour nous parer, et pour ajouter à la beauté naturelle les beautés factices du luxe et de la coquetterie ?... Depuis le sauvage qui tatoue sa figure pour lui donner des reflets qu'il admire, jusqu'à l'Européenne qui enlace dans ses cheveux les diamants et les fleurs, que de recherches, que d'efforts, que de pré-occupations, que de peines ! .. Si l'on faisait la statistique du nombre d'ouvriers, d'usines, d'ateliers, de magasins, consacrés uniquement à vous fournir les mille objets qui font partie de votre toilette et de vos parures, on arriverait à des chiffres effrayants ! Ah ! mesdames, voyez donc l'aile de ce papillon qui vole... il l'a reçue de Dieu toute faite.

Il y a mieux encore : la soie précieuse dont vous faites la trame de vos robes et de vos rubans, vous vient, — qui l'ignore ? — d'une grosse chenille blanche sans grâce et sans beauté. C'est à elle que Dieu a donné la soie, non pas à vous ; vous la lui prenez, c'est votre droit ; mais avez-vous jamais songé à l'usage qu'en faisait cette pauvre bête et pour-quoi Dieu la lui avait donnée ?... De ce tissu précieux qui fait votre fierté, et dont vous vous parez avec une satisfaction si joyeuse, cette grosse chenille faisait... passez moi ce mot vulgaire... elle en faisait ses draps de lit. Un jour, le besoin d'un long sommeil la prend, et pour dormir mieux à l'aise, à l'abri du froid et de la pluie, elle file son cocon de soie et s'y endort. Au réveil, elle déchirera cette enveloppe, et, la laissant après elle,

fort dédaigneuse de ce que vous estimez ci-haut, elle s'envolera sans même y jeter un dernier regard.

## II.

.... Rien n'est simple comme la définition d'un insecte, et rien n'est plus aisé à reconnaître. L'insecte a toujours trois paires de pattes, ni plus ni moins. Comptez les pattes d'un hanneton, vous verrez que c'est un insecte. Le cloporte, que nous appelons avec un goût fort douteux le cochon de Saint-Antoine, a sept paires de pattes, ce n'est pas un insecte. L'araignée a quatre paires de pattes, ce n'est pas un insecte.

Un autre trait caractérise les insectes : leur corps peut se diviser en trois parties : la tête, le corselet ou le thorax, l'abdomen.

La tête porte toujours, outre la bouche et les yeux, deux appendices affectant les formes les plus variées et parfois les plus élégantes, ce sont les antennes. Leur rôle est très important. Quand un insecte s'avance en hésitant, ses antennes sont toujours agitées, elles vont palper tous les objets qu'il rencontre, comme pour les reconnaître. Deux fourmis se croisant dans un sentier commencent toujours par se toucher les antennes et se les caresser l'une à l'autre.... On dirait qu'elles se parlent et se disent des secrets dans ce muet langage.

Vous riez ? Vous avec tort de rire. Hubert, qui a pas-é presque toute sa vie à étudier les fourmis, a maintes fois constaté le fait. Il jetait dans une grande boîte fermée toute une peuplade de fourmis, puis il observait par une petite lucarne.

D'abord toutes se disséminaient en grand désordre ; mais, si dans sa course à l'aventure, une seule fourmi découvrait une issue, elle revenait au milieu des autres, en palpitait un certain nombre à grands coups d'antennes ; celles-ci en palpaient d'autres à leur tour et, aussitôt, toute la population se rassemblait en files régulières, et s'acheminait au dehors dans une joie désormais commune : la liberté retrouvée. Evidemment elles se le sont dit ! Nous sommes vraiment plaisants de croire qu'après notre manière à nous de dire et de parler, il n'y en a plus d'autre au monde.

Le thorax, qui suit la tête, peut se di-

viser à son tour en trois anneaux : le premier porte la première paire de pattes, la deuxième porte la deuxième paire de pattes et la première paire d'ailes, la troisième porte la troisième paire de pattes et la deuxième paire d'ailes,

Enfin, arrive le ventre formé de neuf ou dix anneaux plus ou moins réduits, généralement recouverts par les ailes.

### III.

On a dit que les insectes étaient des animaux à métamorphoses : c'est parfaitement exact, à la condition que l'on veuille bien ne pas oublier que tous les animaux ont des métamorphoses.

L'homme qui vient au monde, l'oiseau qui rompt la coquille nacrée de l'œuf, et l'insecte qui déchire la sienne, se trouvent tous les trois au même moment physiologique. Mais, à ce moment-là, les deux premiers ont parcouru, sous le voile mystérieux auquel ils échappent, toutes les phases de leurs transformations successives, tandis que l'insecte aborde à peine sa carrière ; il va la parcourir avec éclat, à la lumière du soleil, sous les regards de tous.

La vie d'un papillon a toujours servi de modèle à la description des métamorphoses d'un insecte. Je vais vous dire celle d'une de nos espèces les plus répandues et les plus élégantes : le papillon machaon. On le voit voler un peu partout, mais avec une prédilection remarquable au-dessus des champs de luzerne, dans les derniers jours du mois d'août. Après quelques heures d'une vie folâtre et joyeuse, la femelle vient pondre, au pied d'un plant de fenouil ou dans un champ de carottes, ses œufs, qu'elle abandonne ensuite pour mourir.

L'œuf : voici le premier stade de la vie d'un insecte. Au bout d'un temps assez court, l'enveloppe de l'œuf se déchire, et il en sort une petite larve ; c'est la chenille du papillon. Celle dont je parle est très élégante, d'un beau vert avec des reflets bleus ; elle a sur chaque anneau une ceinture noire ornée de perles rouges. Quand on la taquine, elle fait sortir de son cou comme une corne double en forme de V ou d'Y.

Cette chenille mange, grandit et fournit le deuxième stade de la vie d'un insecte : l'état larvaire. En cet état, sa forme pourrait la faire confondre avec des

animaux très distants d'elle, et un observateur superficiel la prendrait pour un ver. Mais non, la belle larve porte le caractère propre de l'insecte : les trois paires de pattes aux trois premiers anneaux du corps. Ce sont si bien les pattes de l'insecte, que si on en coupe une à la chenille, le papillon qui en naîtra sera amputé dès sa naissance. Un jour, cette chenille sent que son heure est venue ; le long d'une planche, le long d'un mur, même le long d'un carreau de vitre, elle se fixe solidement par des brins de soie, d'abord au dernier anneau du corps, puis passant autour d'elle un câble, un seul, elle l'attache à droite et à gauche et se repose dessus pour s'endormir. On dirait un télégraphiste, fixé par les pieds au poteau qu'il visite et se reposant sur la ceinture de cuir qu'il a passée à la fois autour du poteau et autour de son corps. Elle s'endort d'un long sommeil, la pauvre chenille. Bientôt sa peau tombe et elle apparaît comme revêtue d'un nouveau masque. On retrouve encore les anneaux de la chenille, mais dans l'enveloppe changée de la bête, on peut découvrir déjà les ailes et les pattes du papillon.

C'est la chrysalide ou la nymphe, le troisième stade de la vie du papillon. La chrysalide ne boit ni ne mange, elle est inerte, immobile, comme une morte ; quand on la prend, quelques oscillations brusques de la queue avertissent seules que, sous cette enveloppe cornée, un être vit et se transforme. La chrysalide du machaon est encore d'un beau vert avec des tubercules jaunes sur le dos : quelquefois elle est grise avec la poitrine et le ventre noirâtres. Elle passe tout l'hiver en cet état.

Mais, en avril ou en mai de l'année suivante, aux rayons d'un chaud soleil, la chrysalide se fend sur le dos, et le papillon, petit à petit, arrive à la lumière. Ses petites pattes encore molles peuvent à peine le soutenir, ses ailes sont toutes chiffonnées au sortir de ce maillot, il tremble ; bientôt la chaleur le ranime, ses pattes se raffermissent, ses ailes se dépliant avec de doux frémissements, il s'envole et, pour la première fois, il se pose sur une fleur.

C'est le dernier état de l'insecte, l'état parfait. Hélas ! c'est le plus rapide. En deux jours le pauvre papillon l'aura parcouru tout entier : il aura perdu ses œufs et il sera mort. En juin, les œufs

donneront leurs chenilles ; elles deviendront chrysalides vers la fin de juillet et, après quinze jours, le papillon apparaîtra une seconde fois dans nos campagnes. Ces divers états : œuf, larve ou chenille, chrysalide ou nymphe, et insecte parfait, constituent les métamorphoses complètes d'un insecte.

Beaucoup de chenilles s'enterrent au moment de devenir chrysalides. C'est le cas de la smérinthe ocellée ou smérinthe demi-paon ; elle vit sur les saules, les peupliers, les trembles et les pommiers ; d'un beau vert avec sept séries de lignes obliques blanches sur les flancs, la tête d'un vert-bleu garni de jaune, et, au dernier anneau, une grande corne azurée, cette belle chenille descend de l'arbre vers la fin d'août, creuse la terre et s'endort dans son cercueil. A la fin d'avril, son papillon sortira de terre.

V. VAN TRICHT, S. J.

(A suivre.)

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

## ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

### DEUXIÈME PARTIE

AURORE

IV

" Il me regarda avec une sorte de mépris et haussa les épaules. Les hommes sortirent ; quand nous nous trouvâmes seuls, je lui demandai : Est-ce vrai, Jean Loup, que la loi va me prendre mes champs et ma maison ? " Il répondit sans cesser de me regarder :

" C'est vrai ! " Je vis tout rouge et les cloches me sonnèrent dans les oreilles. Je criai, je maudis Jean Loup, je courus à lui, je voulais... Je ne sais pas ce que je voulais, mais j'aurais souhaité déchirer quelque chose avec mes ongles... Il me repoussa, je revins à la charge ; j'écumais. Son bras se leva, tomba et je roulai sur le sol ; j'avais la tête entr'ouverte... là... ça saigne encore...

" Je vis Jean Loup ouvrir un tiroir, y prendre pêle-mêle des papiers : ceux-ci... mettre dans sa poche le seul argent qui restait dans cette maison et partir en

courant... Je voulus me lever : impossible ; je ne pus qu'étendre le bras vers lui et appeler, il ne tourna pas la tête... Vers le soir je me trainai du côté de la fontaine, je lavai ma blessure et je la bandai le mieux que je pus... je mangeai une vieille croûte de pain, et je me jetai sur mon lit sans quitter mes haillons... On vint le lendemain dans la matinée coller sur la maison une affiche jaune, je me trainai à la porte et je la déchirai... Il restait une pomme de terre froide, je l'ai mangée..."

" Quelque misérable que fût cette créature, elle m'inspira un sentiment de pitié. Joubliai en une minute ses cruautés, ses vices, pour ne voir qu'une vieille femme amaigrie, affamée, blême ; alors tirant quelques sous de ma poche, je les plaçai sur ses genoux.

" Qu'est devenu Jean Loup ? me dit-elle ; car c'est de lui que vous vouliez me parler.

— Jean Loup vient d'être trouvé dans l'étang de la Nouée."

" Aucune émotion ne parut sur son visage.

" Il s'est noyé, dit-elle, après avoir bu l'argent.

— Ne voulez-vous pas le revoir ? "

" Elle frissonna, se recula de moi et me répondit :

" Non ! "

" Une seconde après elle ajouta :

" On va me chasser des Pierriers ? "

— Au premier jour.

— Il y a encore place dans l'étang de la Nouée, " murmura-t-elle. Je n'essayai point de la consoler, car elle ne regrettait pas son mari ; je lui laissai de quoi avoir du pain et je partis...

" Les renseignements qui me furent fournis au cabaret me confirmèrent dans mes soupçons ; avec ses derniers sous Jean Loup avait acheté de l'eau-de-vie... En traversant la campagne pendant la nuit, est-il tombé involontairement dans l'étang ; ou bien, a-t-il terminé par un dernier crime une vie misérable ?... Ceci regarde le Dieu qui l'a jugé. Moi, songeant à Zacharie, j'ai fait constater l'identité du cadavre ; puis par charité lui laissant le bénéfice du doute, on a mis en terre sainte le corps trouvé dans la commune de la Nouée, je ne voulais point que votre mari eût le déchirement et la honte d'un enterrement semblable dans la paroisse où chacun l'aime et le respecte..."

Angélus tendit la main au garde champêtre.

— « Merci, dit-elle, pour moi, pour mon cher Zacharie et pour les enfants ! »

Puis posant les deux petits innocents dans le même berceau, elle ouvrit son coffre à habits et jeta une mante sur ses épaules.

— « Où voulez-vous aller ? lui demanda Rousselot.

— Vous ne le comprenez pas ? Je veux aller chercher mon mari.

— Y songez-vous, malheureuse femme. Loin de se calmer, l'orage redouble, les chemins sont pleins de fange et défoncés à n'y pouvoir mettre les pieds... Zacharie ne peut tarder à venir, et vos enfants...

— Léonarde les gardera... Ne cherchez pas à me retenir, Rousselot ; j'ai un devoir, un grand devoir à remplir ; rude peut-être, mais il me trouvera vaillante.

— Oh ! laissez mon bon et honnête mari dans un tel deuil !...

— Mais, pauvre créature, savez-vous seulement où il est ?

— Aux Pierriers ! » dit-elle d'une voix calme, en regardant Rousselot avec une sorte d'orgueil ; elle se sentait fière devant le brave garde champêtre d'être la compagne d'un homme héroïque à sa manière.

En ce moment un coup de tonnerre épouvantable ébranla la maison, et l'on put croire que la foudre venait d'éclater.

— « Ne risquez pas votre vie ! dit Rousselot... tenez, voyez-vous à travers les vitres cette colonne de flammes ? c'est une meule qui brûle... »

Mais Angélus ne tient pas compte des supplications de son vieil ami ; elle se dégage et court vers la porte... Une autre main l'ouvre avant elle, et Zacharie paraît sur le seuil, soutenant une femme chancelante enveloppée d'une mante dont elle s'empresse de rejeter le capuchon en arrière.

Cette femme c'est Tiphaine.

Angélus se jette dans les bras de son mari.

— « J'allais vous chercher tous deux, » dit-elle simplement.

Puis la jeune femme débarrasse sa belle-mère de sa cape mouillée, lui avance près du feu l'unique fauteuil de la maison et semble par son regard, le son de sa voix, ses attentions délicates, lui répéter :

« Nous vous soignerons et nous vous aimerons ici. »

Mais rien n'adoucit la rigidité des lignes du visage de Tiphaine ; rien, pas même la vue des deux beaux enfants qu'Angélus veut mettre dans ses bras.

A peine la vieille femme est-elle installée, qu'Angélus ouvre la mée au pain, le saloir, casse et bat des œufs, et prépare, malgré sa fatigue et les émotions violentes qu'elle vient de subir, un repas auquel Zacharie seul fait honneur. Tiphaine repousse les mets qu'on lui sert, soit manque d'appétit, soit par une sorte de dédain. Angélus se sent oppressée de son silence, son regard aigu et fier lui fait mal ; sa voix est fêlée et sonne faux à l'oreille ; les mots rares qui tombent de ses lèvres gardent le fiel d'anciennes amertumes et de sourdes colères. Elle ne paraît pas se réjouir de l'aspect honnête de cette maison, de ce mobilier, de la tenue propre et modeste de cette jeune mère, du soin qui préside à la toilette des petits enfants. On croirait que chaque détail de vertu, de concorde affectueuse, lui reproche son passé, ses vices, et que la tendresse de ces jeunes époux est une accusation tacite portée contre elle.

Rousselot paraît inquiet. Il sait bien qui ni Angélus ni Zacharie ne pouvaient faire autrement qu'ils n'ont fait ; mais il ne se dissimule pas que l'ivraie est semée dans le champ d'épis et de fleurs, et que désormais il coulera sous ce toit des larmes ignorées.

Angélus force la Tiphaine à quitter ses haillons ruisselants pour revêtir un chaud costume de drap, le meilleur de la femme du maître d'école. Zacharie attendri embrasse ses enfants pour cacher les pleurs qui montent à ses yeux. Il n'a jamais, pense-t-il, assez apprécié et chéri sa femme. Il venait à la maison, non pas inquiet, mais le trouble au cœur, se demandant ce qu'allait penser Angélus de la lourde charge qu'il voulait lui faire partager. Le ménage est si peu riche ; encore la dépense matérielle sera-t-elle peu de chose, comparée aux épreuves que ne manquera pas de leur infliger la Tiphaine. Zacharie n'espère point changer l'âpre nature de sa mère. Il compte par avance les heures pénibles que lui et sa femme endureront ; mais le devoir est là, l'inflexible devoir qui commande d'honorer son père et sa mère et n'admet aucune restriction dans sa pratique. Zacha-

rie le remplira pour lui d'abord, pour ses enfants ensuite. Il croirait perdre dans l'avenir ses droits à leur respect s'il se montrait égoïste et cruel envers cette femme affaiblie par les privations, aigrie par le chagrin, et qui porte au front, comme dernier adieu de Jean Loup, une blessure saignante.

“ Ta mère occupera cette chambre, dit Angélu à son mari, et nous dormirons cette nuit dans l'étable, car je ne saurais consentir à occuper si vite le lit de Patience. ”

En une minute les draps sont changés, les couvertures retournées ; tandis que Zacharie allume la lanterne, Angélu panse la blessure de Tiphaine, lui aide à se mettre au lit, borde les draps et les bannes et lui souhaite amicalement bonsoir.

Tiphaine répond par un mot indistinct, et la jeune femme rejoint son mari.

Elle le trouve assis sur les bottes de foin qu'il a déliées. Sa tête est cachée dans ses mains, sur lesquelles tombe son épaisse chevelure noire.

La lanterne, accrochée fort haut, projette dans l'étable une clarté rare.

Moutons et chèvres sont endormis. De temps en temps, le bêlement d'un chevreau s'élève comme un gémissement.

Cette scène est simple, fort simple, et se passe dans un cadre vulgaire, et cependant que de grandeur vraie dans ce mari et cette femme ! Combien ils se montrent dignes l'un de l'autre ! et si l'un d'eux garde plus de sérénité, de force, de courage, c'est la femme, l'être faible !

Angélu comprend les inquiétudes de Zacharie ; elle lit au fond de sa pensée, et si sa raison lui affirme qu'il a le droit de s'alarmer, sa tendresse s'obstine à le lui défendre. Elle commence par écarter les mains du songeur, puis elle lui passe familièrement les bras autour du cou.

“ Tu as bien agi, dit-elle, et ta conduite portera bonheur à nos enfants... Ne crains rien pour ta mère, je ne serai point une bru, mais une fille pour Tiphaine... On n'est pas en vain la femme d'un maître d'école ; je sais l'histoire de Ruth et de Noémi... Sans doute en ce moment nous sommes peu riches, et la grêle a tout perdu dans le verger comme dans le jardin ; mais les avettes nous restent ; je vendrai les plumes de nos oies amassées depuis trois ans pour faire une couëtte, j'en aurai 100 écus ! Ne t'affige donc pas,

mon cher et bon mari, le Seigneur ne nous éprouvera point au-dessus de nos forces... Nous sommes jeunes, laborieux ; les enfants se portent bien ; aurions-nous le courage de nous plaindre de quelque chose et même de nous inquiéter ?... ”

Angélu entendit un long sanglot soulever la poitrine de Zacharie.

“ Tu pleures, dit-elle, tu pleures !

— Oui, fit-il, et je n'en rougis point...

Je pleure d'attendrissement en écoutant tes paroles... Je verse des larmes de joie en bénissant le Seigneur de ce qu'il t'a donnée à ma vie ! Angélu ! tu n'es pas seulement mon cœur et mon amour, tu es encore ma conscience ! ”

## BIBLIOGRAPHIE

*Le livre des enfants* qui se préparent à la première Communion, au pensionnat et dans la famille, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage approuvé par S. E. Mgr Donnet, Cardinal-Archevêque de Bordeaux ; S. G. Mgr Dubreil, Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr Forcade, Archevêque d'Aix, Arles et Embrun ; S. G. Mgr Foulon, Evêque de Nancy et de Toul ; S. G. Mgr Bélaval, Evêque de Pamiers ; S. G. Mgr Rivet, Evêque de Dijon ; S. G. Mgr Grolleau, Evêque d'Evreux ; et S. G. Mgr Mabile, Evêque de Versailles. Un joli volume in-18. Neuvième édition, revue et complétée par des Conseils et des Prières pour la Confirmation. Prix 60 cts.

Avignon. Aubanel Frères, Editeurs. Montréal. J. B. ROLLAND & FILS, libraires-dépositaires.

Ce petit livre a pour but :

1° De fournir aux maitresses pendant au moins un mois entier et, à peu près, une demi-heure par jour, un sujet d'instructions pratiques et utiles aux enfants qu'elles préparent à la première communion ;

2° De forcer les enfants à réfléchir, pendant à peu près un quart-d'heure par jour, à la grande action qu'elles vont faire, en les obligeant à mettre par écrit des pensées que leur suggèrent des questions posées.

Ce livre demande modestement une petite place entre les *instructions du prêtre* et les *exhortations de la maitresse* ou de la mère, — entre le *texte du Catéchisme* qui doit toujours être appris et récité, et les *commentaires* sur les réponses si pleines de lumière et de force de ce livre écrit au nom de

l'Eglise catholique, le plus utile des livres après l'écriture sainte qu'il développe et qu'il complète.

Ce livre renferme trois parties :

La première, *doctrinale*, développe les questions les plus importantes que doit connaître un enfant pour faire avec fruit sa première Communion et recevoir dignement le sacrement de Confirmation : *La grâce, le péché, les sacrements de Pénitence, de l'Eucharistie et de la Confirmation.*

La deuxième, *pratique*, indique les actes de la vie chrétienne que l'enfant doit spécialement pratiquer pour se préparer à ces actes importants.

La troisième, contient des lectures, des conseils pour la confession et des prières qui, nous l'espérons, seront pour le cœur, ce que la doctrine renfermée dans la première partie est pour l'intelligence.

*L'enfant de la sainte Eucharistie*, notes et souvenirs d'une pieuse Congréganiste ayant vécu au milieu du monde, recueillis et mis en ordre par Hubert Lebon, auteur de la *Sainte Communion c'est ma vie*. Avec approbation des Supérieurs, 1<sup>er</sup> joli vol. in-32. Prix broché..... 32 cts.

Avignon. Aubanel Frères, éditeurs ; Montréal. J. B. ROLLAND & FILS, libraires-dépositaires.

C'est le titre d'un charmant petit livre qui vient d'éclorre à l'imprimerie AUBANEL, et que nous recommandons aux âmes pieuses. Il renferme les élévations ou plutôt les confidences d'un cœur épris des beautés eucharistiques, écrites avec abandon et tombées d'une plume délicate sur un cher petit cahier qui ne devait être lu que par les anges du Paradis. Ils l'eussent trouvé digne d'eux, tant il y a de chaleur, de poésie, et d'originalité naïve auxquelles ne sauraient atteindre ceux qui n'ont pas les ailes mystiques de la contemplation et de l'amour. Qu'on juge de l'ensemble par trois courtes lectures : *Mon petit cahier*, — *La poésie de l'Eucharistie*, — *Mes Magnificat*. C'est le ton général du livre. Un choix très varié de prières termine le volume.

*Petit Recueil de Conseils et de Prières à l'usage des enfants de la première Communion*, la préparation, la retraite, la confession, le beau jour, la persévérance. Brochure in-18, 5 cts, la douzaine 40 cts, le cent \$3. J. B. ROLLAND & FILS, éditeurs, à Montréal.

AUX DIRECTEURS  
DES ENFANTS DE LA PREMIÈRE COMMUNION

Le *Petit Recueil de Conseils et de Prières* s'adresse directement aux enfants qui, chaque année, soit dans les paroisses, soit dans les pensionnats, sont admis à faire leur première Communion. Mais pour arriver jusqu'à eux, il se recommande d'une manière toute spéciale à la pieuse sollicitude de MM. les Curés, des mères chrétiennes, des catéchistes zélés, et de toutes les personnes qui dirigent la jeunesse.

Son but. Seconder la bonne volonté de l'enfant pendant qu'il se prépare à sa première Communion, et lui indiquer les moyens d'en conserver les fruits précieux, tel est le double but de ce Recueil. A cet effet, il contient : 1<sup>o</sup> des Prières spéciales, autorisées et bien choisies ; 2<sup>o</sup> des Conseils pratiques et succincts, lesquels sont ensuite développés et appliqués par qui de droit.

Ses avantages. 1<sup>o</sup>. Avant la première Communion, le *Recueil* est pour les enfants comme un Petit Manuel pratique qui les dirige graduellement ; et après le *Grand Jour* il leur rappelle, avec leurs bons sentiments et leurs pieuses promesses, les principales pratiques de la religion. Son influence est salubre et durable.

2<sup>o</sup>. A cause de la modicité du prix, il est permis aux pasteurs des âmes de distribuer le *Recueil* à tous les enfants d'une paroisse ou d'un pensionnat qui, bien souvent, ne possèdent pas un *livre spécial* pour se préparer au Grand Jour.

3<sup>o</sup>. Par suite de sa grande diffusion, le *Petit Recueil* établit une vaste et précieuse union de prières entre les nombreux convives du divin banquet. Cet important résultat doit être vivement apprécié et désiré par les enfants, ainsi que par les pasteurs des âmes tout particulièrement intéressés à le favoriser.

EUCHARISTIE ET PREMIÈRE COMMUNION

- Année Eucharistique*, ou préparations et actions de grâces pour la sainte Communion, in-18 relié..... 50 cts.
- Dévotion à la sainte Eucharistie en exemples*, par le R. P. Huguet, in-12 ..... 75 cts.
- La divine Eucharistie*, la promesse, l'institution, les figures, etc., par l'abbé Coulin, 2 vol. in-18... \$1.00
- Le don divin de l'Eucharistie au tabernacle, à l'autel, à la table sainte*, par l'abbé Bidon, in-18..... 45 cts.
- L'Eucharistie avec une introduction sur les mystères*, par Mgr Landriot, 88 cts
- L'Eucharistie, chef-d'œuvre de l'amour divin* suivie des visites au Saint-Sacrement, par H. Lebon, in-18..... 55 cts.
- L'Eucharistie méditée*, ou Jésus, mon amour et ma vie, in-18 relié..... 60 cts.
- L'Heure délicieuse aux pieds de Jésus dans l'Eucharistie*, par l'abbé Doublet, in-32 ..... 50 cts.
- Les ferventes communions ou préparations et actions de grâces*, in-18..... 38 cts.
- L'Eucharistie et la vie chrétienne*, par Mgr de la Bouillerie, in-18..... 75 cts.
- Fleurs Eucharistiques*, par M. l'abbé Coulin, in-18 ..... 45 cts.
- Intentions Eucharistiques, communions d'offrande*, in-18..... 75 cts.



- Jésus vient, préparons sa demeure, petites méditations accompagnées d'exemples à l'usage des enfants de la première communion*, par Mme de Gentelles, in-18..... 50 cts.
- Journal d'une première communicante, ou Huit jours de bonheur*, par Paul Delhommeau, in-12..... 25 cts.
- Le livre des enfants qui se préparent à la première communion*, au pensionnat et dans la famille, par l'auteur des *Paillettes d'Or*, in-18 rel..... 60 cts.
- Manuel de l'Heure sainte au pied du très saint Sacrement, culte perpétuel du Sacré Cœur de Jésus*, par l'abbé Lasne, in-18 relié ..... 40 cts.
- Méditations sur l'Eucharistie*, par Mgr de la Bouillerie, in-18..... 38 cts.
- Le Missionnaire du jour de la première communion*, renfermant 69 instructions ou allocutions nouvelles, applicables à toutes les circonstances de ce grand jour, par l'abbé Hébert, in-8 ... 88 cts.
- Le mystère de l'Eucharistie, médité au pied des saints autels*, par M. l'abbé A. Joiron, in-12. .... 75 cts.
- Premiers communicants en retraite, ou trois cours divers d'exercices préparatoires à la première communion*, par M. Himonet, in-12 ..... 75 cts.
- Petit recueil de conseils et de prières à l'usage des enfants de la première communion. — La préparation. — La retraite. — La confession. — Le beau jour. — La persévérance.* In-18..... La doz. 40 cts.
- La piété enseignée aux enfants*, par Mgr de Ségur, in-18 ..... 75 cts.
- Le plus beau jour de la vie, ou lectures édifiantes à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion.* Ouvrage orné d'une chromolithographie et de nombreuses gravures. 1 vol. in-16 carré, relié élégamment en toile..... 80 cts.
- La première communion, règlement de vie pour la persévérance*, par Mme la comtesse de Flavigny, in-18 rel... 72 cts.
- Trésor du pieux communicant*, in-18 relié ..... 45 cts.
- De l'union à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa vie de victime*, par le P. S. M. Giraud, in-12 ..... 90 cts.
- Visites à Jésus-Hostie*, par l'auteur des *Avis spirituels*. 2 vol. in-32..... 67 cts.

En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,  
12 et 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

## DR A. A. FOUCHER

Chirurgien oculiste et auriste de l'Hôpital Notre-Dame, Montréal.

BUREAU ET RÉSIDENCE : 82, RUE SAINT-DENIS

Consultation : De midi à trois heures.

## PURE COMPOSITION D'ARDOISE

Pour fabriquer soi-même et à peu de frais les tableaux noirs pour écoles, etc.

Il faut se rappeler que la PURE COMPOSITION D'ARDOISE, manufacturée par C. MONGEON & CIE, de Montréal, par sa nature même, dépose au fond des vases qui la contiennent : aussi est-il absolument indispensable pour obtenir une surface réussie, d'agiter avec soin le liquide afin que le pinceau, doux dont vous vous servez soit imprégné de la partie solide : vous appliquez alors la *Pure Composition d'Ardoise* sur la planche, le mur ou le tableau que vous voulez noircir.

Ne versez pas une portion du liquide avant qu'il soit bien mêlé, et conservez-le dans le même état pendant toute l'opération. Si c'est une planchette ou un tableau que vous voulez couvrir, vous donnez d'abord deux couches puis une troisième couche très légère, cela donne au travail un fini agréable.

Si vous opérez sur un mur, trois couches sont nécessaires à cause de la pénétration. Après chaque application, usez légèrement avec du papier sablé, mais non pas après la dernière couche.

On peut aussi employer la *Pure Composition d'Ardoise* pour couvrir les murs d'écoles, les tableaux de bois, le papier, le plâtre, la tôle, le ferblanc, etc.

Une chopine, en donnant une couche, peut couvrir 75 pieds. Prix \$1.00,

Une pinte, en donnant une couche, peut couvrir 150 pieds. Prix \$2.00.

Un demi-gallon, en donnant une couche, peut couvrir 300 pieds. Prix \$4.00.

**Tableau ardoisé** avec la *Pure Composition d'Ardoise*, sur toile, un côté et monté sur rouleau, de 36 x 36 pouces à \$1.50 chacun.

**Le même, ardoisé** des deux côtés, dont l'un réglé pour la musique, \$2.25.

**Brosses** pour tableaux noirs, \$2.00 la douzaine.

**Crate** pour tableaux noirs, ronde, en boîte de 100 à 20c. carrée, en boîte de 144 à 30c.

Dépôt à la Librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

Nos 12 et 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

## JOURNAL

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la Province de Québec.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

Libraires-Éditeurs.

Nos 12 et 14, rue St Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

N. B.—Les annonces pour "demande d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal : les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.